



Rapports requis 2016-2017

*Selon l'article 4.1 de la Loi sur les
établissements d'enseignement de
niveau universitaire*

Table des matières

Portrait de l'établissement	5
États financiers	7
État du traitement du personnel de direction	19
Rapport sur la performance	37
Taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire.....	38
Durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire.....	39
Mesures prises pour l'encadrement des étudiants.....	40
Clientèle étudiante/professeurs.....	42
Recherche.....	43
Effectifs par domaine d'étude.....	44
Données financières.....	45
Programmes d'activités de recherche.....	46
Rapport sur les perspectives de développement	49
Bilan financier.....	51
Bilan global.....	52
Perspectives.....	57
Mise en œuvre du Plan pour la réussite en enseignement supérieur (année 1)	63
Éléments requis par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, article 3.0.4	65

Portrait de l'établissement

Université à vocation générale, l'UQAR se distingue notamment par la faible densité de la population, de même que par l'étendue du territoire qu'elle dessert. En effet, l'UQAR a le mandat d'assurer la formation, la recherche et le service aux collectivités d'un vaste espace comprenant, d'est en ouest, les régions de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent, de la Haute-Côte-Nord et de Chaudière-Appalaches. Elle est une université à deux campus, l'un se situant à Rimouski, où se trouve son siège social, et l'autre à Lévis. Elle a également des bureaux régionaux à Gaspé et à Rivière-du-Loup en plus de tenir des activités de formation et de recherche dans plusieurs autres localités de ces régions. Elle accueillait en 2016-2017 plus de 7 100 étudiantes et étudiants, à temps complet et à temps partiel. Agée seulement de 47 ans, les prix et distinctions obtenus par l'UQAR démontrent son dynamisme et la maturité acquise en formation et en recherche. L'UQAR a à cœur de jouer un rôle de catalyseur et de moteur de développement dans les régions qu'elle dessert.

L'UQAR assume la mission inhérente à toutes les universités, à savoir la formation aux trois cycles d'études ainsi que la recherche et le service aux collectivités. À titre de membre du réseau de l'Université du Québec (UQ), elle avait à l'origine les mandats suivants : assurer la formation des maîtres, participer au développement des régions par la formation et la recherche, accroître l'accessibilité aux études supérieures pour la population des régions qu'elle dessert et ouvrir un créneau de spécialisation en océanographie. L'UQAR s'affirme comme un établissement de formation et de recherche de grande qualité, où la réussite étudiante est au cœur des préoccupations, et fait preuve d'ouverture sur le monde en s'appuyant sur de solides assises régionales.

L'UQAR contribue au développement du milieu par l'entremise de la formation, de la recherche et du service aux collectivités. À travers son offre de formation, l'UQAR joue un rôle majeur pour répondre aux besoins croissants de main-d'œuvre en région et combler le retard sur le plan du taux de diplomation des populations des territoires desservis. L'UQAR est consciente que l'accessibilité à des services universitaires est un enjeu stratégique dans le développement du Québec et l'occupation du territoire. Ainsi, de nombreuses modalités opérationnelles visant à favoriser cette accessibilité sont d'ores et déjà mises en application, notamment la formule multisite qui a été introduite pour plusieurs nouveaux programmes afin de répondre adéquatement, en facilitant le déploiement de l'offre de formation hors campus, aux besoins exprimés par les différents milieux. La proximité de l'UQAR avec les milieux qu'elle dessert et son implication stratégique dans la création d'instances régionales permet également d'assurer l'adéquation entre le développement des programmes de formation et la capacité d'embauche locale. L'UQAR remplit donc un rôle primordial d'attraction et de rétention d'étudiantes et d'étudiants dans les régions qu'elle dessert, contribuant à renforcer l'occupation du territoire québécois et à réduire les effets d'un exode prononcé vers les grands centres.

De plus, à travers sa stratégie d'excellence en recherche, l'UQAR a choisi de développer des axes d'excellence en adéquation avec les régions qu'elle dessert. Cette volonté s'illustre pleinement à la lumière des efforts menés par l'Université pour implanter un réseautage dynamique avec les différents organismes du milieu. En effet, l'UQAR privilégie les échanges entre le monde socioéconomique et ses unités de recherche en se consacrant notamment à la création de partenariats avec le milieu, à la valorisation de la recherche et aux transferts de connaissances et technologiques. Pour ce faire, l'UQAR travaille en étroite proximité avec les instances économiques régionales.

Les exemples où l'UQAR a joué un rôle structurant dans l'implantation d'organisations stratégiques sont nombreux dans des domaines aussi variés que la santé, le génie, la foresterie ou les sciences de la mer. De plus, afin de jouer pleinement son rôle d'agent catalyseur du développement des milieux où elle exerce son action, l'UQAR a mis sur pied le Centre d'appui à l'innovation par la recherche (CAIR). Celui-ci est destiné à structurer ses expertises et son parc d'équipements de recherche au sein d'une unité accessible à un large panel d'utilisateurs (chercheurs UQAR, PME, centres collégiaux de transfert technologique, etc.) afin d'aider les organisations des régions desservies à innover toujours davantage.

Enfin, au-delà des diverses dimensions de l'implication formelle de l'UQAR dans son milieu que nous venons de décrire, il faut souligner l'importance de l'engagement individuel des membres de la communauté universitaire dans la vie et l'essor de leurs communautés, une dimension humaine de la mission universitaire qui ne peut prendre corps sans que l'Université ne soit physiquement présente sur le territoire.



États financiers

2016-2017

PAGES 1 À 4 ET ANNEXES 1 À 4 DU SIFU

Université du Québec à Rimouski

Université du Québec à Rimouski

**Système d'information financière des universités
2016-2017**

Madeleine Levesque
Responsable des ressources financières

2017/10/16
Date



ACTIF	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds	Ajustements	Total
		1	2	3	4	5	6	7
Actif à court terme								
1	Encaisse (001)	2 288 178	0	0	0	0	0	2 288 178
2	Placements à court terme (005)	0	0	0	0	0	0	0
3	Intérêts courus à recevoir (010)	0	0	0	0	0	0	0
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	0	0	0	0	0	0	0
5	Subventions à recevoir: Ministère (015)	10 313 609	---	---	---	---	---	10 313 609
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	524 207	---	---	---	---	---	524 207
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	369 082	1 594 570	959 546	0	0	0	2 923 198
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	0	0	0	0	0	0	0
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 060, 065)	797 424	8 083 453	0	0	0	0	8 880 877
10	Frais payés d'avance (070)	31 568	0	0	0	0	0	31 568
11	Stocks (075)	0	0	---	0	0	0	0
Total de l'actif court terme		14 324 068	9 678 023	959 546	0	0	0	24 961 637
Actif à long terme								
12	Frais reportés (080)	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	0	0	4 500	0	0	0	4 500
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	0	0	0	0	0	0	0
15	Placements à long terme (125, 130)	0	0	0	0	0	0	0
16	Effets à recevoir à long terme (124)	1 477 026	0	0	0	0	0	1 477 026
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	0	0	0	0	0	0	0
18	Immobilisations (105)	---	---	101 820 329	---	---	---	101 820 329
19	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	---	---	0	---	---	---	0
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	0	0	162 275	0	0	0	162 275
21	Liste valeur des instruments financiers dérivés (180)	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DE L'ACTIF		15 801 094	9 678 023	102 946 650	0	0	0	128 425 767

PASSIF	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds	Ajustements	Total
		1	2	3	4	5	6	7
Passif à court terme								
23	Découvert de banque (201)	0	0	0	0	0	0	\$
24	Emprunts à court terme (205)	2 000 000	0	0	0	0	0	2 000 000
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (s05, 310)	12 000	0	0	0	0	0	12 000
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	1 654 300	---	---	---	---	---	1 654 300
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	7 829 056	0	---	0	0	0	7 829 056
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	0	---	0	0	0	\$
29	Comptes créditeurs (215, 220)	1 170 097	684 343	243 666	0	0	0	2 098 106
30	Produits reportés (260)	189 271	0	---	---	0	0	189 271
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	8 993 679	0	0	0	0	8 993 679
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	0	0	3 172 076	0	0	0	3 172 076
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	8 083 453	0	797 424	0	0	0	8 880 877
40	Total du passif à court terme	20 938 177	9 678 023	4 213 166	\$	\$	\$	34 829 366
Passif à long terme								
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	0	0	0	0	0	16 906 000
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	0	0	0	0	0	\$
36	Obligations décaissant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	19 126 570	0	0	0	19 126 570
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	70 345 285	---	---	---	70 345 285
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	0	\$
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	s/o	0	4 500	0	0	0	4 500
40	TOTAL DU PASSIF	37 844 177	9 678 023	93 689 521	\$	\$	\$	141 211 720

SOLDES DE FONDS

41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	2 033 821	0	0	0	0	0	2 033 821
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	---	---	---	0	---	---	\$
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	(24 076 903)	---	---	---	---	---	(24 076 903)
44	Produits nets non transférés d'origine interne (350 FD)	---	---	---	0	---	---	\$
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	---	---	---	0	---	---	\$
46	Investi en immobilisations (304 FI)	---	---	9 257 129	---	---	---	9 257 129
47	TOTAL DES SOLDES DE FONDS	(22 043 082)	\$	9 257 129	\$	\$	\$	(12 785 953)
48	TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS	15 801 095	\$	102 946 650	\$	\$	\$	128 425 767

Université du Québec à Rimouski
État des produits
de l'exercice terminé le 30 avril 2017

	Amener et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total
		1	2	3	4	5	6	7
1	Droits de scolarité (401)	9 872 635	---	---	---	---	---	9 872 635
2	Montants forfaitaires réglementés des étudiants étrangers (402)	794 791	---	---	---	---	---	794 791
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	9 767	---	---	---	---	---	9 767
4	Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	48 798	---	---	---	---	---	48 798
5	Cotisations des étudiants (455)	618 009	---	---	---	---	---	618 009
6	Autres frais communs exigés à des groupes (étudiants cibles et pénalités) (450)	1 929 005	---	---	---	---	---	1 929 005
7	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	0	---	---	---	---	---	0
8	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS	13 273 005	---	---	---	---	---	13 273 005
9	Subventions du Ministère (515)	57 231 845	980 364	1 804 788	---	---	---	60 016 977
10	Autres subventions provinciales (405, 410, 405)	41 714	7 073 351	55 724	0	---	---	7 169 790
11	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	1 503 419	3 644 816	30 159	0	---	---	5 175 394
12	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	167 756	1 018 604	0	0	---	---	1 186 360
13	Contributions du siège social aux constitutives de l'UQ (520)	---	---	381 724	---	---	---	381 724
14	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	---	---	2 755 611	---	---	---	2 755 611
15	Erreurs incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	---	---	315 316	---	---	---	315 316
16	Gouvernement du Canada (532)	---	---	2 235 262	---	---	---	2 235 262
17	Autres (533)	---	---	250 024	---	---	---	250 024
18	TOTAL DES SUBVENTIONS	58 944 535	12 713 135	7 908 888	---	---	---	79 566 458
19	Intérêts et dividendes (435)	173 665	0	0	0	0	0	173 665
20	Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0
21	Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	---	---	---	0
22	Produits provenant d'une fondation (446)	146 919	637 889	186	0	0	0	784 993
23	Subventions et dons non gouvernementaux (450)	50 938	807 816	115 689	0	0	0	974 443
24	Gains sur vente de placements (536)	0	---	0	0	0	0	0
25	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	---	---	7 320	---	---	---	7 320
26	Recouvrement des notes indirectes (465)	1 403 706	---	---	---	---	---	1 403 706
27	Ventes excédentaires (460)	2 013 135	474 429	0	---	---	---	2 487 564
28	Autres produits (466, 470)	0	0	0	0	0	0	0
29	TOTAL DES PRODUITS AUTRES	3 798 580	1 929 134	123 206	---	---	---	5 831 722
30	TOTAL DES PRODUITS	76 006 122	14 633 269	8 031 293	---	---	---	98 671 185
								30

Université du Québec à Rimouski
État des charges
de l'exercice terminé le 30 avril 2017

	Annexe de note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total
		1	2	3	4	5	6	7
Masses salariales								
1	Direction	2 872 048	0	-	-	-	-	2 872 048
3	Général	0	0	-	-	-	-	0
4	Enseignants-chercheurs	21 132 171	664 594	-	-	-	-	21 796 764
5	Chargés de cours	11 167 594	219 256	-	-	-	-	11 386 844
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	1 834 338	1 840 080	-	-	-	-	3 674 418
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	187 284	497 265	-	-	-	-	684 549
8	Personnel professionnel non enseignant	5 987 504	500 688	-	-	0	-	6 488 111
9	Personnel de soutien technique	3 097 866	349 757	-	-	-	-	3 447 663
10	Personnel de soutien de bureau	5 251 501	153 327	-	-	-	-	5 404 888
11	Personnel de métier et d'ouvrier	1 757 046	0	-	-	-	-	1 757 046
12	Avantages sociaux (700)	11 357 378	869 867	-	-	-	-	12 227 245
13	TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX	64 574 589	5 476 728	0	0	0	0	70 051 317
14	Avantages sociaux futurs (704)	329 792	-	-	-	-	-	329 792
15	Variation de la provision pour losses supplémentaires, maladies, vacances, soins sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	104 756	0	-	-	0	-	104 756
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	-	-	0	-	0
17	Stratégies pédagogiques (706)	19 354	346 662	-	-	0	-	366 016
18	Formation et perfectionnement (710)	104 832	2 489	-	-	0	-	107 321
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	1 799 119	1 130 864	-	-	0	-	2 930 183
20	Bourses (735)	527 167	2 766 052	-	-	0	-	3 293 119
21	Subventions, contributions et transferts (740, 871, 872)	1 120 195	202 935	-	-	0	-	1 323 130
22	Procurateurs et matériel (745)	1 317 365	780 617	-	-	0	-	2 107 982
23	Coûts des marchandises vendues (755)	102 259	0	-	-	0	-	102 259
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	3 418 205	697 591	-	-	0	-	4 115 794
25	Volumés et périodiques (790)	698 474	18 125	-	-	0	-	716 599
26	Charges relatives aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 825)	1 786 380	82 040	-	-	0	-	1 868 420
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	731 275	192 965	-	-	0	-	924 240
28	Location-exploitation (850)	127 007	75 604	-	-	0	-	202 611
29	Transfert de coûts indirects (865)	-	1 403 706	-	-	-	-	1 403 706
30	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	-	-	0	-	0
31	Biens sous le bail de capitalisation (892)	0	0	38 391	-	0	-	38 391
32	Biens de nature non capitalisable (895)	0	0	424 828	-	-	-	424 828
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	181 328	0	1 328 192	-	0	-	1 509 520
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	-	0	-	0
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	-	-	-	-	0	-	-
36	Amortissement des immobilisations (890)	-	-	7 084 404	-	-	-	7 084 404
37	Amortissement des autres éléments de pacif (891)	-	-	52 632	-	-	-	52 632
38	Autres charges (860, 870)	134 399	0	0	-	0	-	134 399
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES	12 592 484	9 156 541	8 925 447	0	0	0	30 674 472
40	Ventes internes (878)	(395 810)	0	-	-	0	-	(395 810)
41	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0
42	TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES	12 196 674	9 156 541	8 925 447	0	0	0	30 278 661
43	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0
44	TOTAL DES CHARGES	76 771 862	14 633 269	8 925 447	-	-	-	100 329 578
45	EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(705 140)	-	(895 654)	-	-	-	(1 688 994)

Note 1 : Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

	Annexe à compléter	1 Fonds de fonctionnement	2 Fonds avec restrictions	3 Fonds d'immobilisations	4 Fonds de dotation (Note 1)	5 Autres fonds	6 Ajustements	7 Total
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE							
2	Redressement des années précédentes	(19 447 362)	0	9 893 795	0	0	0	(9 553 567)
3	Solde de fonds redressé	(19 447 362)	0	9 893 795	0	0	0	(9 553 567)
4	Produits de l'année	76 006 122	14 633 269	8 031 793	0	0	0	98 671 185
5	Charges de l'année	76 771 262	14 633 269	8 925 447	0	0	0	100 329 978
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(765 140)	0	(893 654)	0	0	0	(1 658 794)
7	Réval., autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages compl., de retraite	(1 695 000)	0	0	0	0	0	(1 695 000)
8	Apports reçus à titre de dotations	0	0	0	0	0	0	0
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	0	0	121 408	0	0	0	121 408
10	Virements d'autres soldes de fonds	0	0	135 580	0	0	0	135 580
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	135 580	0	0	0	0	0	135 580
12	Sous-total	(2 595 720)	0	(636 666)	0	0	0	(3 232 386)
18	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(22 043 082) \$	0	9 257 129 \$	0	0	0	(12 785 953) \$

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 " Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université du Québec à Rimouski
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2017

Annexe 1

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
1 Droits de scolarité (401)	9 872 635	---	---	---	---	0	---	---	---	9 872 635
2 Montants forfaitaires réglementés des étudiants étrangers (402)	---	---	---	---	---	---	---	---	---	794 791
3 Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	---	---	---	---	---	---	---	---	---	9 767
4 Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	---	---	---	---	---	---	---	---	---	48 798
5 Coûtaires des étudiants (455)	---	---	---	---	---	---	618 009	---	---	618 009
6 Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	0	0	8 865	1 820 761	0	0	0	99 379	---	1 929 005
7 Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	0	0	0	0	0	0	0	0	---	0
8 Total des produits provenant des étudiants	9 872 635	0	8 865	2 074 116	0	0	618 009	99 379	0	13 273 005
9 Subventions du Ministère (515)	---	---	0	56 805 828	---	---	426 017	---	---	57 231 845
10 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	2 000	0	0	17 430	0	0	22 284	0	0	41 714
11 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	258 900	0	0	1 244 519	0	0	0	0	0	1 503 419
12 Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	0	105 749	0	62 007	0	0	0	0	0	167 756
13 Total des subventions	260 900	105 749	0	58 112 354	17 430	0	448 301	0	0	58 944 235
14 Intérêts et dividendes (435)	---	---	---	175 665	---	0	0	0	---	175 665
15 Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0	---	0
16 Produits provenant du fonds de dotation (445)	---	---	---	---	---	0	0	0	---	0
17 Produits provenant d'une fondation (446)	0	68 960	1 000	18 000	0	18 295	40 664	0	---	146 919
18 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	30 915	3 600	120	0	0	14 659	1 664	0	---	50 958
19 Gains sur vente de placement (529)	0	0	0	0	0	0	0	0	---	0
20 Recouvrement des coûts indirects (465)	0	0	0	1 403 706	0	0	0	0	---	1 403 706
21 Ventes extrêmes (460)	60 563	279 671	128 615	161 987	64 810	327 020	316 382	674 086	---	2 013 135
22 Autres produits (466, 470)	0	0	0	0	0	0	0	0	---	0
23 Total des produits autres	91 478	352 231	129 735	1 787 358	64 810	359 974	358 710	674 086	0	3 788 383
24 TOTAL DES PRODUITS	10 225 013	457 981	1 381 600	62 543 829	82 240	359 974	1 425 020	773 465	0	76 006 122

Université du Québec à Rimouski
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2017

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Total Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
1 - Masses salariales	840 669	0	236 466	1 386 939	260 451	0	126 975	20 549	0	2 877 048
2 - Dégrècement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 - Gratification	21 132 171	0	0	0	0	0	0	0	0	21 132 171
4 - Enseignants-chercheurs	11 167 394	0	0	0	0	0	0	0	0	11 167 394
5 - Charges de cours	1 568 446	211 982	19 972	0	0	1 790	2 148	0	0	1 804 338
6 - Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	54 233	101 474	2 522	11 101	0	29	17 925	0	0	187 284
7 - Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	2 176 619	213 804	1 171 193	1 743 765	62 807	32 292	567 024	0	0	5 967 504
8 - Personnel professionnel non enseignant	735 637	1 779	1 393 182	612 831	87 336	0	262 103	0	0	3 097 866
9 - Personnel de soutien technique	2 603 659	1 699	453 425	1 623 611	135 187	1 669	337 942	70 869	0	5 231 561
10 - Personnel de soutien de bureau	8 191 680	116 376	4 334	1 378 488	1 618 484	0	52 782	36 888	0	11 357 378
11 - Personnel de nettoyage et d'entretien	48 490 676	647 113	4 087 791	6 763 735	2 609 285	45 226	1 689 573	181 189	0	64 574 589
12 - Avantages sociaux (700) - Compléter l'annexe 14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13 - Total des masses salariales et des avantages sociaux	48 490 676	647 113	4 087 791	6 763 735	2 609 285	45 226	1 689 573	181 189	0	64 574 589
14 - Avantages sociaux futurs (704)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15 - Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances non prises et autres avantages	40 508	0	19 140	27 987	10 218	0	6 984	0	0	104 736
16 - Frais pour congés salubritaires et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17 - Stipendiaires postdoctoraux (706)	9 000	10 354	0	0	0	0	0	0	0	19 354
18 - Formation et perfectionnement (710)	51 115	15 655	171	122 276	0	5 614	0	0	0	194 832
19 - Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	984 940	542 424	7 971	1 871 116	1 571	20 878	54 022	397	0	1 799 319
20 - Bourses (735)	346 469	148 149	2 050	0	0	0	30 499	0	0	527 167
21 - Subventions, cession et transferts (740, 871, 872)	447 642	92 876	1 525	339 585	95 359	51 384	91 824	0	0	1 120 195
22 - Fournitures et matériel (745)	478 871	162 475	109 478	196 936	178 550	22 655	44 939	123 265	0	1 317 565
23 - Coût des marchandises vendues (755)	0	0	7 507	0	0	0	0	94 733	0	102 239
24 - Frais de services (760, 765, 775, 785, 790, 795, 800)	593 380	146 128	443 282	662 197	1 341 998	90 937	43 835	96 447	0	3 418 203
25 - Volumes et périodiques (750)	18 033	26 992	651 655	950	0	0	844	0	0	698 474
26 - Charges relatives aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 825)	62 455	160 987	222 137	1 904	1 091 217	0	11 979	216 390	0	1 786 580
27 - Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	200 795	4 749	0	10 389	506 695	160	8 486	0	0	711 275
28 - Location-exploitation (850)	5 478	8 894	298	54 895	5 173	3 166	5 601	43 303	0	127 007
29 - Pertes sur ventes de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
30 - Biens non le sort de capitalisation (892)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 - Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
32 - Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	0	0	181 328	0	0	0	0	0	181 328
33 - Intérêts relatifs aux avances interfinancières (855)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
34 - Autres charges (860, 870)	0	0	0	134 399	0	0	0	0	0	134 399
35 - Total des charges autres	3 238 687	1 319 682	1 463 184	1 921 501	3 231 181	194 793	298 932	594 732	329 792	12 892 484
36 - Virements interfonctionnels (877)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
37 - Virements internes (878)	0	0	0	0	0	0	0	(395 810)	0	(395 810)
38 - Gains et pertes latentes (879)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39 - Total avant éléments extraordinaires	51 729 363	1 966 796	5 550 975	8 685 236	5 900 466	2 40 020	1 988 505	380 111	329 792	76 771 262
40 - Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
41 - TOTAL DES CHARGES	51 729 363	1 966 796	5 550 975	8 685 236	5 900 466	2 40 020	1 988 505	380 111	329 792	76 771 262

Université du Québec à Rimouski
Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2017

Annexe 3

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
1	Subvention du Ministère (515)	146 592	0	80 000	0	0	753 772	0	0	980 364
2	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	7 072 351	0	0	0	0	0	0	0	7 072 351
3	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	3 641 816	0	0	0	0	0	0	0	3 641 816
4	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	1 018 604	0	0	0	0	0	0	0	1 018 604
5	Total des subventions	11 879 363	\$	80 000	\$	\$	753 772	\$	\$	12 713 135
6	Intérêts et de dividendes (445)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Intérêts sur les avances inter-fonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	Produits provenant du fonds de location (445)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Produits provenant d'une fondation (440)	5 000	0	0	0	0	0	0	0	5 000
10	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	807 816	0	0	0	0	0	0	0	807 816
11	Gains sur vente de placements (520)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12	Revenus externes (460)	474 429	0	0	0	0	0	0	0	474 429
14	Autres produits (465, 470)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	Total des produits autres	1 915 134	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	1 920 134
16	TOTAL DES PRODUITS	13 794 497	\$	80 000	\$	\$	753 772	\$	\$	14 633 269

Université du Québec à Rimouski
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2017

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	Masses salariales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	Direction	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	Enseignants-chercheurs	0	664 594	0	0	0	0	0	0	664 594
5	Chargés de cours	0	219 250	0	0	0	0	0	0	219 250
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	0	1 813 147	0	0	0	26 933	0	0	1 840 080
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	0	497 265	0	0	0	271 817	0	0	769 082
8	Personnel professionnel non enseignant	0	628 791	0	0	0	0	0	0	628 791
9	Personnel de soutien technique	0	349 737	0	0	0	0	0	0	349 737
10	Personnel de soutien de bureau	0	28 962	0	0	0	106 545	0	0	135 507
11	Personnel de soutien et ouvrier	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12	Avantages sociaux (700) - Compléter l'annexe 14	0	793 833	0	0	0	76 015	0	0	869 848
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	0	4 995 598	0	0	0	481 130	0	0	5 476 728
14	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	Frais pour congés sabbatiques et d'étude (705)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Stagiaires postdoctorants (706)	0	346 662	0	0	0	0	0	0	346 662
17	Formation et perfectionnement (710)	0	2 164	0	0	0	326	0	0	2 490
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	0	1 129 195	0	0	0	1 669	0	0	1 130 864
19	Bourses (735)	0	2 576 264	0	0	0	1 990 689	0	0	4 566 953
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	0	821 426	0	80 000	0	1 500	0	0	902 926
21	Fournitures et matériel (745)	0	760 820	0	0	0	23 797	0	0	784 617
22	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	0	645 041	0	0	0	52 550	0	0	697 591
24	Volames et périodiques (750)	0	17 313	0	0	0	812	0	0	18 125
25	Charges relatives aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	0	831 569	0	0	0	470	0	0	832 040
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	0	192 865	0	0	0	0	0	0	192 865
27	Location exploitation (830)	0	75 604	0	0	0	0	0	0	75 604
28	Transfert de coûts indirects (865)	0	1 403 706	0	0	0	0	0	0	1 403 706
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
30	Biens sous le scal de capitalisation (892)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
32	Frais bancaires et charges financières (850, 851, 852, 853)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
33	Intérêts relatifs aux avances interfinde (855)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
34	Autres charges (860, 870)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
35	Total des charges autres	0	8 802 729	0	80 000	0	273 812	0	0	9 156 541
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
37	Ventes internes (879)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
38	Gains et pertes liées (879)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
39	Total avant éléments extraordinaires	0	8 802 729	0	80 000	0	273 812	0	0	9 156 541
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
41	TOTAL DES CHARGES	- \$	13 798 327	- \$	80 000	- \$	754 942	- \$	- \$	14 633 269



État du traitement du personnel de direction 2016-2017

Université du Québec à Rimouski

Nom de l'établissement: UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI (9780004)

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

ÉTAT DU TRAITEMENT 2016-2017
DU PERSONNEL DE DIRECTION
DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
DE NIVEAU UNIVERSITAIRE

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

DATE : 20 septembre 2017

ADMINISTRATEUR : [Signature]

ADMINISTRATEUR : [Signature]

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Secteur de l'enseignement supérieur
Direction générale du financement
Août 2017

TABLEAU 2 : TRAITEMENT IMPOSABLE DES AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNEL DE DIRECTION

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie (**)	Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres composantes du traitement
Personnel de direction des composantes de l'établissement (*)	56,21	Le plus élevé	140 938 \$	11 734 \$
		Moyenne	115 461 \$	2 350 \$
		Le moins élevé	84 281 \$	29 \$
		Le plus élevé	129 024 \$	10 607 \$
Personnel de direction des services (Note 1)	10,66	Moyenne	122 058 \$	3 285 \$
		Le moins élevé	93 502 \$	163 \$
		Le plus élevé	97 561 \$	1 693 \$
Personnel de gerance des emplois de soutien	2,00	Moyenne	82 041 \$	969 \$
		Le moins élevé	69 741 \$	245 \$
		Le plus élevé		

(*) Excluant le doyen et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés au tableau 1 relatif au personnel de direction supérieure.

(**) En équivalence au temps plein; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

État du traitement 2016-2017

Annexe

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

**NOTE COMPLÉMENTAIRE CONCERNANT LA VALEUR MONÉTAIRE
DES DROITS D'INDEMNITÉ DE DÉPART DÉTENUS ET NON EXERCÉS
PENDANT L'ANNÉE 2016-2017**

MM. Jean-Pierre Ouellet et François Deschênes ainsi que Mme Marjolaine Viel détiennent un droit d'indemnité de départ non exercé d'une année de salaire.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
l'Université du Québec à Rimouski,

Nous avons effectué l'audit de l'État du traitement 2016-2017 de l'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI (Université) requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire pour l'exercice terminé le 30 avril 2017. Cet état a été préparé par la direction selon les dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (Loi).

Responsabilité de la direction pour les informations financières

La direction est responsable de la préparation de cet état conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation des relevés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que cet état ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans cet état. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les relevés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'Université portant sur la préparation de l'état afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'État du traitement donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle des données financières couvrant l'ensemble des composantes de l'État du traitement de l'Université du Québec à Rimouski assujetties à l'impôt, conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire pour l'exercice terminé le 30 avril 2017.

Restriction de diffusion

Cet état a été préparé afin de permettre à l'Université de répondre aux exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (Ministère). En conséquence, il est possible que cet état ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à l'Université et au Ministère et ne devrait pas être diffusé auprès de parties autres que l'Université ou le Ministère.

1

Mallette S.E.N.C.R.L.

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Rimouski, Québec
Le 28 août 2017

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A119023



Annexe 6-A Protocole des cadres supérieurs du règlement général 6 Ressources humaines

Note : Le texte que vous consultez est une codification administrative des règlements de l'Université du Québec. Leur version officielle est contenue dans les règlements adoptés par l'assemblée des gouverneurs.

Adoptée A-278-S-3820 (10 avril 1985), G.O.Q.1, 27 avril 1985, p. 1988-1990.

Amendée A-361-S-5079 (1^{er} novembre 1989), G.O.Q.1, 18 novembre 1989, p. 4849.

Amendée 2009-2-AG-S-R-24 (28 janvier 2009), G.O.Q.1, 14 février 2009, p. 189.

Modifiée 2016-3-AG-S-R-23 (27 avril 2016), G.O.Q.1, 14 mai 2016, p. 544-548.

Table des matières

1	Objet	3
2	Définitions	3
3	Conditions de travail	3
4	Avis de non-renouvellement de contrat	5
5	Vacances annuelles et congés	5
6	Avantages sociaux	5
7	Congés parentaux	5
8	Congés et postes vacants	5
9	Règles d'évaluation des chefs d'établissement	6
10	Paiement des coûts	6
11	Dispositions finales	6

Appendice 1 **7**

Règles d'évaluation des chefs d'établissement de l'Université du Québec **7**

1	Principe directeur	7
2	Objectifs	7
3	Description	7
4	Évaluation	7
5	Information au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif	8

Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et des établissements

1 Objet

Le présent protocole a pour objet les conditions de travail des cadres supérieurs.

2 Définitions

2.1 L'expression « cadre supérieur » désigne toute personne à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un des établissements, dont le poste est inscrit par décision du comité exécutif de l'Université du Québec sur la liste prévue au paragraphe 2.2, et occupant une fonction :

- a) de chef d'établissement, c'est-à-dire de président de l'Université du Québec, de recteur d'université constituante ou de directeur général d'école supérieure ou d'institut de recherche;
- b) de cadre au sommet de la hiérarchie de l'Université du Québec ou de l'un desdits établissements, relevant directement de l'autorité du chef d'établissement à qui il rend compte de l'exécution de ses fonctions.

2.2 Le comité exécutif de l'Université du Québec a la responsabilité d'établir, par résolution, la liste des postes correspondant aux fonctions décrites au paragraphe 2.1 précédent.

2.3 L'expression « établissement » désigne une université constituante, un institut de recherche ou une école supérieure.

2.4 L'expression « traitement » signifie le salaire annuel fixé pour un cadre supérieur, à l'exclusion de tout supplément, allocation, frais de représentation ou de déplacement.

3 Conditions de travail

3.1 Le cadre supérieur bénéficie d'un mandat dont la durée peut atteindre cinq (5) ans, renouvelable à son terme.

3.2 Après quatre (4) années successives de mandat, il acquiert la sécurité d'emploi (et non de fonction), sans diminution de traitement. Si le cadre supérieur quitte pour un poste autre qu'un poste de cadre supérieur, il bénéficie des majorations salariales consenties à la catégorie de personnel à laquelle il est intégré selon les modalités prévues, à moins d'une décision contraire de l'instance concernée.

3.3 Il bénéficie d'un congé de perfectionnement, d'une durée d'une année, après quatre (4) années de mandat continues, sans diminution de traitement mais avec réintégration selon les termes du paragraphe 3.2. Le montant de toute subvention et de toute bourse de perfectionnement tenant lieu de traitement est déduit du traitement ainsi accordé pendant le congé.

Tout congé de perfectionnement accordé en vertu du « Programme de mobilité des cadres supérieurs » est celui prévu au présent paragraphe. Les frais afférents versés dans le cadre de ce congé de perfectionnement ainsi que les autres conditions relatives à ce perfectionnement sont ceux prévus audit programme de mobilité.

3.4 Le congé de perfectionnement prévu au paragraphe 3.3 peut se répéter d'un mandat à l'autre ou se fractionner. Il ne peut se cumuler d'un mandat à l'autre et être ainsi d'une durée supérieure à un an.

- 3.5** Le cadre supérieur qui, après quatre (4) années de mandat continues, quitte l'Université du Québec ou l'un des établissements et renonce aux avantages énoncés aux paragraphes 3.2 et 3.3 du présent article, a droit à une prime de séparation équivalente à une année de traitement telle que définie au paragraphe 3.9.
- Avec le consentement du cadre supérieur concerné, une allocation de remplacement peut être substituée, en totalité ou en partie, à la prime de séparation et être versée au nouvel employeur qui retient les services du cadre supérieur.
- 3.6** Les avantages conférés au paragraphe 3.5 sont acquis pour le bénéfice de leur titulaire ou de ses ayants droit, héritiers ou fiduciaires.
- 3.7** Le cadre supérieur ne peut bénéficier des avantages énoncés aux paragraphes 3.3 et 3.5 dans un même mandat. Le cadre supérieur qui quitte l'Université du Québec ou l'un des établissements pendant son congé de perfectionnement a droit à une prime de séparation équivalente à la portion non écoulée de l'année de perfectionnement.
- 3.8** L'avantage énoncé au paragraphe 3.5 ne peut être accordé qu'une seule fois à une même personne, même si celle-ci revient à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un des établissements.
- 3.9** Lorsqu'un cadre supérieur, à travers ses années de service à titre de cadre supérieur, est passé ou passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse / d'une fonction à une autre / ou d'un mandat à un autre, le temps ainsi écoulé dans l'une et l'autre de ces situations est joint et cumulé. La meilleure année de traitement à travers toutes les années courues sert de base au calcul des avantages du présent protocole. Les changements et l'accumulation de situations, tels que ci-haut définis, n'ouvrent droit aux avantages du paragraphe 3.5 qu'à une seule occasion.
- 3.10** Pour les fins des paragraphes 3.1 à 3.5 et sous réserve de l'assentiment du cadre supérieur concerné, l'Université du Québec et les établissements forment un tout de façon à favoriser la mobilité du cadre supérieur. Toutefois, l'Université du Québec ou l'établissement qui, selon le cas, est appelé à recevoir ainsi un cadre supérieur doit donner son assentiment.
- 3.11** Les avantages visés tant aux paragraphes 3.1 à 3.4 qu'au paragraphe 3.5 sont assumés, selon le cas, par l'Université du Québec ou par l'établissement à l'emploi duquel le cadre supérieur a effectué les années de mandat qui le qualifient pour ces avantages. Lorsqu'un cadre supérieur passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse, la contribution de chaque établissement ou de l'Université du Québec et de l'établissement, s'il y a lieu, est établie au prorata du temps écoulé dans ces établissements ou à l'Université du Québec, le cas échéant, à titre de cadre supérieur.
- 3.12** Les cadres supérieurs de corporations tierces ou d'organismes qui sont devenus ou deviendront « établissement » au sens des présentes et qui bénéficient déjà dans ces corporations ou organismes d'avantages ou de bénéfices marginaux en raison de leur statut de cadre supérieur, ne sont pas admissibles aux conditions énoncées dans le présent protocole, à moins que le comité exécutif de l'Université du Québec n'en décide autrement.

4 Avis de non-renouvellement de contrat

En ce qui concerne le chef d'établissement, les modalités concernant le non-renouvellement de mandat sont prévues au règlement général 11 Processus de consultation en vue de la désignation des chefs d'établissement.

À l'égard des autres cadres supérieurs, lorsqu'aucune disposition n'est prévue, ce dernier a droit à un avis écrit de non-renouvellement de six (6) mois.

5 Vacances annuelles et congés

Au titre des vacances annuelles et des congés, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

6 Avantages sociaux

Au titre des avantages sociaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas, à l'exception des avantages reliés à la retraite anticipée (indemnité de départ à la retraite, retraite graduelle).

7 Congés parentaux

Au titre des congés parentaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

8 Congés et postes vacants

- 8.1** À la demande d'un cadre supérieur mentionné à l'article 2, l'instance concernée peut lui accorder un congé avec ou sans solde, durant ou après mandat aux termes et conditions jugés appropriés sous réserve des dispositions des paragraphes qui suivent.
- 8.2** Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection scolaire ou municipale obtient, sur demande à l'instance concernée, un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.
- 8.3** Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection provinciale ou fédérale se voit automatiquement accorder un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.
- 8.4** Le cadre supérieur défait à une élection provinciale, fédérale, municipale ou scolaire reprend, à la fin de son congé sans solde, la fonction qu'il occupait.
- 8.5** Le cadre supérieur élu à une élection provinciale ou fédérale bénéficie d'un congé sans solde, à compter du jour de son élection, pour la durée totale de son mandat comme député.
- 8.6** Lorsqu'un congé est accordé en cours de mandat, il doit être pourvu à la nomination provisoire ou régulière d'une personne qui assure la continuité des fonctions habituelles du cadre supérieur en congé.
- 8.7** Le conseil d'administration de l'université constituante, de l'école supérieure et de l'institut de recherche désigne le suppléant chaque fois qu'un poste de cadre supérieur autre que celui de chef d'établissement est temporairement vacant et a charge d'en informer le comité exécutif de l'Université du Québec.

9 Règles d'évaluation des chefs d'établissement

Les règles d'évaluation des chefs d'établissement sont prévues à l'appendice 1 de la présente annexe.

10 Paiement des coûts

Les coûts relatifs à l'exécution du présent protocole sont défrayés à même les dépenses courantes de l'Université du Québec et des établissements concernés.

11 Dispositions finales

- 11.1** Tous les cadres supérieurs sont visés par le présent protocole sauf ceux qui ont signifié, au 1^{er} septembre 1978, leur volonté de continuer de bénéficier du protocole des cadres supérieurs publié dans la Gazette officielle du Québec du 28 mars 1973.
- 11.2** Lorsqu'un poste existant est subséquemment autorisé et défini de niveau « cadre supérieur », le comité exécutif de l'Université du Québec détermine, s'il y a lieu, aux fins du paragraphe 2.2 la date antérieure d'application se rattachant à ce nouveau statut.
- 11.3** Sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément dévolus à l'instance concernée de chaque établissement, le comité exécutif de l'Université du Québec est responsable de l'application du présent protocole. Il peut, en outre, adopter par résolution toute procédure administrative relative à son application.

Règles d'évaluation des chefs d'établissement de l'Université du Québec

1 Principe directeur

Conformément aux règles du ministère du Conseil exécutif et des bonnes pratiques en matière de gouvernance, l'opération d'évaluation du rendement et de révision du traitement des chefs d'établissement doit être effectuée annuellement.

2 Objectifs

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ces règles visent à :

- Mettre en place une démarche d'évaluation des chefs d'établissement participative, mobilisatrice et adaptée au milieu universitaire. L'évaluation du rendement doit être motivée, équitable et empreinte de respect à l'égard de la personne évaluée et de l'établissement qu'elle dirige;
- Élaborer une démarche d'évaluation sous la responsabilité des présidents de conseil d'administration des établissements;
- Informer le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats de la démarche.

3 Description


La démarche d'évaluation comporte habituellement les étapes suivantes :

- Au mois de février de chaque année, le président de l'Université du Québec transmet aux présidents de conseil d'administration (sauf si le chef d'établissement assume ce rôle, auquel cas le conseil désigne un membre socioéconomique pour réaliser l'évaluation) une demande d'évaluation de leur chef d'établissement;
- Le chef d'établissement présente un état de son bilan de l'année écoulée;
- Le président de conseil d'administration procède à l'évaluation du chef d'établissement selon les critères établis par le conseil d'administration;
- Les présidents de conseil d'administration des établissements transmettent les résultats de leur évaluation au président de l'Université du Québec;
- Le président de l'Université du Québec informe le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats de l'évaluation réalisée par les présidents de conseil d'administration des établissements.

4 Évaluation

Le processus d'évaluation du rendement pourra notamment comprendre les éléments suivants :

- La présentation du bilan du chef d'établissement en fonction des objectifs fixés préalablement;

-
- 
- Un état de réalisation des orientations stratégiques et réalisations constatées;
 - Sa contribution au développement et au rayonnement de l'enseignement, de la recherche et des services à la collectivité de son établissement;
 - La mise en œuvre des objectifs financiers;
 - Ses relations avec le conseil d'administration quant à :
 - La qualité de l'information transmise;
 - La mise en œuvre des décisions;
 - Le respect des politiques et décisions.

Au terme de son évaluation, le président de conseil d'administration transmet au président de l'Université du Québec un rapport devant contenir une des recommandations suivantes, accompagnée des commentaires à l'appui, du pourcentage retenu ainsi que des bonifications salariales afférentes qui seront versées au chef d'établissement :

- A : Rendement qui dépasse de beaucoup les attentes
- B : Rendement qui dépasse les attentes
- C : Rendement qui est équivalent aux attentes
- D : Rendement qui est inférieur aux attentes
- E : Rendement qui est grandement inférieur aux attentes

5 Information au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif

Le président de l'Université du Québec informe le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats du rapport d'évaluation transmis par le président de conseil d'administration.



Rapport sur la performance 2016-2017

Université du Québec à Rimouski

Taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire

		Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites au trimestre d'automne										
		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
		Unité										
INDICATEURS (b)												
Réussite des études de baccalauréat (c)												
31	Persévérance après 1 an (d)	%	86,2	84,9	85,8	84,2	82,6	86,5	82,4	84,4	82,1	82,8
32	Diplomation après 6 ans	%	77,7	74,9	76,2	73,8	72,7	76,3				
Diplomation par secteur au baccalauréat												
33	Santé (total)	%	58,8	63,2	69,1	71,6	72,3	71,9				
	a) Temps plein	%	85,9	91,3	90,4	94,4	92,2	87,4				
	b) Temps partiel	%	31,8	42,6	39,7	47,7	52,6	52,3				
34	Sciences pures et appliquées (total)	%	75,5	65,5	67,5	67,0	58,2	75,5				
	a) Temps plein	%	77,5	67,1	69,3	70,4	58,7	77,0				
	b) Temps partiel	%	25,0	40,0	0,0	28,6	50,0	50,0				
35	Sciences de l'administration (total) (e)	%	67,1	68,8	70,4	65,1	65,2	69,1				
	a) Temps plein	%	73,5	76,2	75,5	71,9	70,5	75,8				
	b) Temps partiel	%	43,5	38,3	48,2	32,7	38,9	42,2				
36	Éducation (total)	%	76,5	67,2	71,1	61,4	57,9	55,1				
	a) Temps plein	%	81,9	76,1	78,9	70,4	74,9	75,0				
	b) Temps partiel	%	7,4	4,5	7,7	6,3	5,7	6,7				
37	Droit (total)	%										
	a) Temps plein	%										
	b) Temps partiel	%										
38	Arts, lettres et sciences humaines (total)	%	55,7	58,7	54,8	69,0	65,9	59,5				
	a) Temps plein	%	57,4	61,2	58,3	72,4	66,7	68,9				
	b) Temps partiel	%	45,5	28,6	22,2	59,1	61,1	42,1				
39	Ensemble des secteurs (total)	%	69,3	65,9	68,8	65,8	63,4	64,0				
	a) Temps plein	%	77,7	74,9	76,2	73,8	72,7	76,3				
	b) Temps partiel	%	31,8	32,5	33,9	37,6	33,1	32,2				
Réussite des études de 2e et de 3e cycles												
40	Diplomation à la maîtrise après 4 ans	%	42,2	51,7	39,0	39,2	42,6	44,3	43,3	50,7		
41	Diplomation à la maîtrise après 6 ans	%	50,3	60,7	52,6	45,8	54,1	55,7				
42	Diplomation au doctorat après 8 ans	%	58,3	38,5	35,7	41,7						

(a) La portion de la grille qui a été complétée correspond aux données observables. Aucune projection n'a pu être effectuée.
 (b) Les taux de diplomation englobent les diplômés du programme initial, mais également ceux d'un autre programme du même genre.
 La sélection des cohortes réfère aux étudiants nouvellement inscrits dans un programme, peu importe qu'il s'agisse de leur première inscription ou non dans l'établissement.
 (c) Cette catégorie concerne les nouveaux inscrits à temps complet.
 (d) Il s'agit de la proportion des nouveaux étudiants qui sont toujours inscrits à l'automne suivant dans un programme de baccalauréat, incluant quelques étudiants qui ont complété leur scolarité au cours de l'année.
 (e) Les "Sciences sociales" sont comprises dans la catégorie "Arts, lettres et sciences humaines". En contrepartie, nous avons choisi d'extraire de cette catégorie les sciences de l'administration qui comptent pour une bonne partie des inscriptions du réseau de l'Université du Québec.

Durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire

Durée moyenne des études des cohortes 2008, 2009 et 2010 (baccalauréat et maîtrise) et 2006, 2007, 2008 (doctorat)

INDICATEURS (a)

Les cohortes de baccalauréat concernent des étudiants à temps complet.

Les données des maîtrises et doctorats sont produites sans distinction du régime d'études

	Baccalauréat			Maîtrise		Doctorat		
	2008	2009	2010	2008	2010	2006	2007	2008
Sciences de la santé								
Durée moyenne des études (étudiants diplômés) tri. prés.	6,2	6,1	6,3	10,5	-	N.A	N.A	N.A
Étudiants encore actifs %	2,2	3,9	4,5	22,2	-	N.A	N.A	N.A
Sciences pures								
Durée moyenne des études (étudiants diplômés) tri. prés.	6,7	6,7	6,9	8,6	9,2	14,5	17,0	13,0
Étudiants encore actifs %	2,1	4,8	-	-	7,7	16,7	30,0	41,7
Sciences appliquées								
Durée moyenne des études (étudiants diplômés) tri. prés.	9,2	7,8	8,4	10,0	10,5	N.A	N.A	N.A
Étudiants encore actifs %	9,1	-	3,3	100,0	50,0	N.A	N.A	N.A
Sciences humaines								
Durée moyenne des études (étudiants diplômés) tri. prés.	6,0	6,6	6,8	8,7	12,0	13,0	-	14,0
Étudiants encore actifs %	5,2	2,2	5,2	41,2	42,4	33,3	-	-
Lettres								
Durée moyenne des études (étudiants diplômés) tri. prés.	6,4	5,9	7,4	8,2	10,5	9,5	-	-
Étudiants encore actifs %	-	-	-	-	40,0	100,0	-	-
Sciences de l'éducation								
Durée moyenne des études (étudiants diplômés) tri. prés.	8,4	8,2	8,1	9,7	10,3	11,4	-	15,5
Étudiants encore actifs %	5,8	3,3	3,4	17,4	24,0	100,0	-	25,0
Sciences de l'administration								
Durée moyenne des études (étudiants diplômés) tri. prés.	7,4	7,6	7,6	5,8	6,0	6,3	-	-
Étudiants encore actifs %	4,7	5,5	3,9	8,3	11,3	4,2	-	-
Ensemble des secteurs								
Durée moyenne des études (étudiants diplômés) tri. prés.	7,4	7,5	7,5	7,5	8,4	8,8	14,2	13,7
Étudiants encore actifs %	4,9	3,9	3,6	20,0	20,3	46,2	21,4	25,0

(a) *tr. prés.* : le nombre de trimestres moyen à compter du premier trimestre d'inscription pour les personnes ayant cheminé à temps complet. Il s'agit du nombre de trimestres où l'étudiant a été présent (excluant donc les trimestres d'absence autorisée). % : La proportion d'étudiants encore actifs est le pourcentage d'étudiants d'une cohorte qui au terme de six années (baccalauréat et maîtrise) ou huit années (doctorat) étudiant encore à l'UQAR et n'ont obtenu de diplôme d'aucun autre programme.
 Afin de mieux refléter la durée moyenne nécessaire à l'obtention d'un grade universitaire, les données présentées ne tiennent compte que des étudiants ayant diplômé dans leur programme d'admission ou dans un programme de même cycle et du même secteur de formation. Le nombre d'étudiants encore actifs tient compte des étudiants encore actifs dans leur programme initial ou dans un autre programme (excluant donc les étudiants ayant obtenu un diplôme d'un autre secteur disciplinaire ou d'un cycle différent et ceux ayant abandonné leurs études).
 Source : Système de données étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2017 1.60

Mesures prises pour l'encadrement des étudiants

L'UQAR a mis en place au fil des années de nombreuses mesures visant à améliorer l'encadrement des étudiants afin de favoriser la réussite des études. Ces mesures reposent avant tout sur une connaissance approfondie des besoins des étudiants. À cette fin, l'UQAR participe activement à PROSPERE (PROfil de Succès PERsonnel des Études) pour le baccalauréat et la maîtrise. Ces outils, élaborés par l'Université du Québec, permettent aux nouveaux étudiants au baccalauréat et à la maîtrise d'obtenir un profil personnalisé eu égard à 17 indicateurs identifiés comme importants dans la réussite de leur projet d'études. En plus d'identifier les forces et faiblesses de l'étudiant vis-à-vis des différents indicateurs de réussite, le profil PROSPERE est accompagné d'une liste de ressources associées à chacun des indicateurs afin de renseigner l'étudiant sur les personnes, les services ou les instances auprès desquels il pourra trouver de l'aide ou de l'information.

Un autre moyen permettant d'identifier les besoins des étudiants repose sur l'évaluation de l'enseignement. Ainsi, les pratiques, la réglementation et les questionnaires y étant relatifs ont été révisés en profondeur au cours des dernières années. Les nouveaux questionnaires ont été allégés afin d'augmenter le taux de réponse et de faciliter l'appropriation par les responsables de cours des commentaires des étudiants dans un souci d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement offert. L'identification des besoins des étudiants a débouché sur la mise en place de nombreux services destinés à favoriser l'intégration des étudiants et la réussite des études, principalement coordonnés par le Centre d'aide à la réussite (CAR) et par les Services aux étudiants (SAE).

Le Centre d'aide à la réussite, présent sur les deux campus, offre aux étudiants les meilleures chances de succès dans leurs études en les aidant à s'intégrer à la communauté universitaire de l'UQAR et à progresser dans leur programme d'études respectif via la dispensation d'ateliers et de rencontres individuelles portant sur :

- L'initiation au travail universitaire (méthodologie, gestion du temps, intégrité intellectuelle);
- Le perfectionnement (en français et en mathématiques notamment grâce à des ateliers, des rencontres individuelles supervisées ou grâce au service d'autocorrection assisté);
- Des conseils en bureautique afin de maîtriser les outils informatiques dont la maîtrise est nécessaire à la réussite d'études universitaires (traitement de texte, tableur, base de données, environnement numérique d'apprentissage Moodle);
- Des ateliers en ligne sur les applications pédagogiques des technologies.

Les Services aux étudiants, également présents sur les deux campus, coordonnent de très nombreux services destinés aux étudiants, notamment l'aide financière aux études, le placement et l'orientation et l'aide pour besoins particuliers à l'attention des étudiantes et des étudiants qui ont un handicap temporaire ou permanent. L'Université compte plus de 400 étudiantes et étudiants vivant avec une déficience motrice, auditive, visuelle ou organique ou encore avec un trouble du langage et de la parole, un trouble d'apprentissage, un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité, un trouble du spectre de l'autisme ou un trouble de santé mentale. Les étudiantes et les étudiants

touchés sont accompagnés de façon personnalisée dans l'atteinte de leurs buts et de leurs ambitions scolaires, sociales et professionnelles. Notamment, ils peuvent bénéficier de mesures adaptées pour la passation d'examens. Les étudiants identifiés comme ayant besoin de mesures d'encadrement particulières par le service aux étudiants ont également accès à des salles spécialement aménagées pour les accueillir et qui leur sont réservées à l'étage de la bibliothèque. Les Services aux étudiants de l'UQAR assurent également un encadrement des étudiants nécessitant des services sociaux. Les diverses interventions effectuées par les intervenants sociaux touchent principalement des problématiques liées à la gestion des émotions et du stress, à l'anxiété réactionnelle liée aux difficultés d'adaptation, aux troubles anxieux, aux difficultés relationnelles (isolement, famille, couple, etc.), aux difficultés organisationnelles, aux gestions de crise, etc. Un service d'aide psychologique est d'ailleurs disponible pour les étudiants en ressentant le besoin et permet notamment l'évaluation de conditions tels les troubles de déficit d'attention.

L'UQAR encadre également ses étudiants en vue de leur insertion professionnelle. Cette année, un nouveau site Internet a été mis en ligne pour le service emploi stage. Une collaboration entre l'UQAR et le Cégep de Rimouski a aussi permis l'organisation d'une première *Journée carrières* conjointe interordres. Des ateliers d'aide à la préparation à la recherche d'emploi ou de stages pour les étudiants sont réalisés à plusieurs moments de l'année et un service d'orientation professionnelle est offert aux étudiants des deux campus depuis l'automne 2016.

Dans un souci de faciliter l'intégration à la communauté universitaire, l'UQAR a mis en place sur ses deux campus des guichets étudiants qui facilitent la délivrance des documents relatifs aux études (attestations, relevé de notes, carte étudiante, etc.) et servent également de service de première ligne en référant au besoin, les étudiants aux autres services qui n'ont pas pignon sur rue. La mise en place de ce service a d'ailleurs valu à l'UQAR d'être finaliste du prix *À part entière 2016* délivré par l'Office des personnes handicapées du Québec.

Dans le même esprit de favoriser l'adaptation sociale et la réussite académique des étudiants nouvellement arrivés, les Services aux étudiants ont mis sur pied un programme de jumelage des étudiants. Ce programme consiste à les jumeler à des étudiants de l'UQAR, canadiens ou non, présents sur le campus depuis au moins deux trimestres et désireux de participer à l'intégration sociale d'un nouvel arrivant.

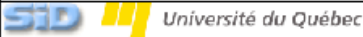
L'UQAR mise également sur l'intégration et le soutien des étudiants étrangers. Ainsi, un membre du personnel des Services aux étudiants est pleinement destiné à leur accueil et à leur accompagnement. Une formation en ligne a également été mise en place pour aider les étudiants étrangers à préparer leur séjour à l'UQAR.

Clientèle étudiante/professeurs

Indicateurs de suivi des affaires universitaires

Nom de l'établissement : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI											Date : 2017-10-18		
I. Éléments d'information											Page 1 de 5		
II. Observations et prévisions													
INDICATEURS													
Clientèle étudiante													
Unité	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017				
1	Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP)	3555.32	3667.89	3837.83	4 068.49	4 193.39	4 542.00	4 566.00	4 450.00	4 274.00			
2	Effectif étudiant en nombre absolu	5881	5973	6160	6 495	6 718	7 319	7 282	7 244	7 116			
3	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	2564	2603	2642	2 824	2 899	3 152	3 111	3 033	2 865			
4	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	2099	2332	2525	2 640	2 772	3 055	3 031	3 077	3 040			
5	Effectif étudiant aux 2e et 3e cycles	1018	1038	993	1 031	1 047	1 112	1 140	1 134	1 211			
6	Effectif étudiant aux 2e et 3e cycles	17.9	17.4	16.1	15.9	15.6	15.2	15.7	15.7	17.0%			
7	Effectif étudiant étranger	263	337	373	405	398	428	446	460	435			
8	Effectif étudiant étranger	4.6	5.6	6.1	6.2	5.9	5.8	6.1	6.4%	6.1%			
9	Étudiants résidents du Québec à l'étranger	11	6	6	10	16	23	25	24	20			
10	Stagiaires postdoctoraux	16	15	14	20	18	29	30	29	29			
11	Résidents en médecine	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Professeurs													
12	Nombre de professeurs récemment embauchés	24	12	17	13	7	6	22	0	7			
13	Nombre de professeurs (total)	194	194	207	209	210	207	212	204	205			
a)	Nombre de professeurs réguliers	183	182	195	202	204	200	204	195	199			
b)	Nombre de professeurs subventionnés ou suppléants	11	12	12	7	6	7	8	9	6			
14	Nombre de chargés de cours	368	371	384	386	411	413	438	399	451			
15	Nombre moyen de cours par professeur	3.41	3.34	3.35	3.59	3.54	3.78	3.63	3.43	3.55			
16	Nombre moyen de cours par chargé de cours	2.16	2.38	2.45	2.45	2.38	2.57	2.37	2.88	2.35			
17	Ratio étudiants à temps plein au 1er cycle / professeur	13.2	13.4	12.8	13.5	13.8	15.9	14.7	14.9	14.0			
18	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	5.2	5.3	4.8	4.9	5.0	5.6	5.4	5.6	5.9			
19	Ratio EEETP / professeur	18.3	19.0	18.5	19.5	20.0	22.9	21.5	21.9	20.8			
20	Cours donnés par les professeurs	41%	37%	35%	37%	36%	35%	36%	35%	34%			
21	Cours donnés par les chargés de cours	59%	63%	65%	63%	64%	65%	64%	65%	66%			
22	Cours donnés par d'autres catégories d'intervenants	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%			

Effectifs par domaine d'étude

Ventilation de l'effectif étudiant par secteur de disciplines et sexe, trimestre automne 2016 Nom de l'établissement : Université du Québec à Rimouski										
Indicateur	Unité	1er Cycle		2e Cycle		3e Cycle		TOTAL		Total
		Baccalauréat	Autres	Maîtrise	Autres	Doctorat	Autres	Grades	Autres	
Hommes										
Santé	n	76	42	6	0	0	0	82	42	124
Sciences pures et appliquées	n	179	28	62	0	46	0	287	26	313
Sciences de l'administration (a)	n	511	308	163	92	0	0	674	400	1 074
Éducation	n	373	4	4	1	2	0	379	5	384
Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Arts, lettres et sciences humaines	n	104	14	59	8	10	0	173	22	195
Plurisectoriel (b)	n	0	49	0	8	0	12	0	69	69
Ensemble des secteurs	n	1 243	443	294	109	58	12	1 595	564	2 159
Femmes										
Santé	n	835	263	45	4	0	0	880	267	1 147
Sciences pures et appliquées	n	117	5	62	6	27	0	206	11	217
Sciences de l'administration (a)	n	642	574	126	159	4	0	772	733	1 505
Éducation	n	1 130	27	46	33	9	0	1 185	60	1 245
Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Arts, lettres et sciences humaines	n	354	131	105	48	16	0	475	179	654
Plurisectoriel (b)	n	0	141	0	31	0	17	0	189	189
Ensemble des secteurs	n	3 078	1 141	384	281	56	17	3 518	1 439	4 957
Total										
Santé	n	911	305	51	4	0	0	962	309	1 271
Sciences pures et appliquées	n	296	31	124	6	73	0	493	37	530
Sciences de l'administration (a)	n	1 153	882	289	251	4	0	1 446	1 133	2 579
Éducation	n	1 503	31	50	34	11	0	1 564	65	1 629
Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Arts, lettres et sciences humaines	n	458	145	164	56	26	0	648	201	849
Plurisectoriel (b)	n	0	190	0	39	0	29	0	258	258
Ensemble des secteurs	n	4 321	1 584	678	390	114	29	5 113	2 003	7 116
<p>(a) Les "Sciences sociales" sont comprises dans la catégorie "Arts, lettres et sciences humaines". En contrepartie, nous avons choisi d'extraire de cette catégorie les sciences de l'administration qui comptent pour une bonne partie des inscriptions du réseau de l'Université du Québec.</p> <p>(b) Les étudiants libres entrent dans la catégorie "Plurisectoriel".</p>										
<p>Traitement de l'information: Direction de la recherche institutionnelle, Université du Québec Source: SID, 18/10/2017 14:40:29</p>										
										

Données financières

Nom de l'établissement : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI													
II. Observations et prévisions											Date : 2017-10-20		
I. Éléments d'information											Page 4 de 5		
DONNÉES FINANCIÈRES											III. Remarques		
Année													
Unité	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011 (11 mois)	2011-2012 (12 mois)	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Fonds de fonctionnement													
A. Revenus													
Subvention du MEES	k\$	39 764,4	41 285,8	45 700,7	49 663,7	51 105,9	54 211,9	50 628,4	56 303,7	60 498,0	59 542,8	58 707,8	57 231,8
Revenus provenant des étudiants (total)	k\$	5 549,9	5 743,8	5 702,5	6 216,1	6 667,0	7 263,7	7 934,8	8 346,3	10 014,9	10 321,7	10 178,4	9 872,6
a) Droits de scolarité	k\$	334,0	254,6	297,8	262,8	283,0	485,6	691,7	609,5	584,6	792,7	950,5	843,6
b) Forfaitaires étudiants étrangers	k\$	12,5	20,1	22,3	22,3	23,1	32,4	21,6	20,7	27,7	11,4	18,3	9,8
c) Forfaitaires étudiants canadiens	k\$	323,2	337,2	332,7	341,4	354,1	475,3	494,9	536,0	629,0	647,2	636,5	618,0
d) Cotisations des étudiants	k\$	380,4	408,3	482,1	791,8	1 216,5	1 373,8	1 311,7	1 385,8	1 859,7	1 908,7	1 918,6	1 929,0
e) Autres revenus provenant des étudiants	k\$												
Autres revenus	k\$												
a) Revenus du Fonds de dotation et revenus provenant d'une fondation universitaire	k\$												
b) Ventés externes	k\$	1 096,8	1 167,9	1 352,9	1 462,1	1 728,7	1 615,2	1 617,8	1 877,1	2 204,5	2 392,4	1 946,6	2 013,1
c) Autres revenus	k\$	978,7	1 454,8	1 523,8	1 709,9	1 994,4	2 011,8	2 303,1	2 889,8	2 548,8	2 775,1	2 570,7	3 488,2
Total des revenus	k\$	48 439,9	50 672,5	55 394,8	60 470,1	63 372,7	67 468,7	65 006,8	72 267,6	78 392,2	76 927,4	76 006,1	
B. Dépenses													
Salaires	k\$	34 054,5	35 513,6	37 495,5	39 947,9	42 464,4	42 724,0	42 503,0	47 866,2	53 320,0	54 439,5	54 527,6	53 217,2
Avantages sociaux	k\$	6 070,8	6 620,3	6 976,3	7 493,3	7 989,1	8 432,9	8 579,4	9 685,7	10 109,1	10 589,7	11 081,0	11 357,3
Autres dépenses	k\$	8 305,0	8 935,4	10 705,0	12 693,8	12 437,0	12 619,9	11 475,5	12 645,0	12 548,7	11 359,6	11 728,8	12 196,7
Total des dépenses	k\$	48 430,3	51 069,3	55 176,8	60 135,0	62 890,5	63 776,8	62 557,9	70 196,9	76 458,4	76 880,1	77 635,0	76 771,2
Résultat de l'exercice	k\$	9,6	(396,8)	208,0	335,1	482,2	3 692,9	2 448,9	2 070,7	1 908,8	1 511,9	(707,6)	(765,1)
Fonds avec restrictions													
A. Revenus													
Subventions, dons et commandes provinciales	k\$	3 137,3	3 465,0	3 732,9	4 600,1	5 824,6	5 131,4	4 258,8	4 904,0	5 516,8	5 743,3	5 428,2	8 052,8
Subventions, dons et commandes fédérales	k\$	5 892,0	4 717,2	5 986,6	6 986,5	8 886,5	5 975,5	5 005,4	4 933,2	5 373,9	6 274,1	4 709,7	3 641,8
Autres revenus	k\$	1 521,6	2 050,2	1 367,2	1 467,7	1 597,1	1 779,4	3 256,7	3 748,3	2 835,9	4 494,4	2 485,1	2 938,7
Total des revenus	k\$	10 550,9	10 232,4	10 669,7	13 054,3	16 108,2	12 886,3	12 520,9	13 585,5	13 726,6	17 313,1	13 260,0	14 633,3
B. Dépenses													
Salaires et avantages sociaux	k\$	3 479,4	4 080,3	3 753,4	4 467,5	4 832,8	5 441,8	4 546,3	6 090,8	6 271,8	6 712,1	5 568,5	5 476,7
Autres dépenses	k\$	7 210,6	5 673,4	6 575,6	7 581,5	9 733,1	7 444,5	7 947,6	7 454,8	10 601,0	7 691,5	7 660,4	9 156,6
Total des dépenses	k\$	10 690,0	9 753,7	10 329,0	12 049,0	14 565,9	12 886,3	12 520,9	13 585,5	13 726,6	17 313,1	13 260,0	14 633,3
Résultat de l'exercice	k\$	(439,1)	478,7	339,8	1 005,3	1 542,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

À la suite d'une décision du MEESR, l'université a modifié sa date de fin d'exercice financier du 31 mai au 30 avril en 2011

L'application des PCGR depuis 2009-2010 diminue la comparabilité avec les exercices précédents

L'application des PCGR depuis 2009-2010 diminue la comparabilité avec les exercices précédents

Programmes d'activités de recherche

Riche de la grande diversité de ses expertises de calibre international, l'UQAR se démarque parmi les universités les plus dynamiques en recherche au Canada. Elle se distingue notamment par ses orientations de recherche qui s'arriment aux caractéristiques de son territoire. Ses axes d'excellence reflètent bien cette réalité. De plus, les recherches menées en génie, en éducation, en littérature, en patrimoine, en sciences de la gestion et en sciences de la santé sont en essor depuis quelques années.

Des recherches en lien avec son milieu

L'UQAR est au cœur de nombreux partenariats de recherche, de transfert de connaissances vers le milieu industriel et de développement d'innovations de pointe. L'Université dispose en outre d'infrastructures de haut niveau, dont un navire océanographique, le Coriolis II, et un Centre d'appui à l'innovation par la recherche (CAIR). Également dynamique en matière d'innovation sociale, l'UQAR œuvre dans son milieu au développement de meilleures pratiques organisationnelles et sociales.

3 axes d'excellence

L'UQAR a développé trois axes d'excellence depuis sa création. Il s'agit des sciences de la mer, du développement régional et de la nordicité, des secteurs qui sont au cœur de la vitalité des milieux desservis par l'Université. Ces trois axes reposent sur un important contingent de chercheurs.

Sciences de la mer

Située sur les berges de l'un des plus majestueux fleuves du monde, l'Université a établi, dès sa création, la compréhension des environnements maritimes comme une priorité de recherche. Cela l'a amené à se doter d'une importante capacité de recherche au fil du temps qui regroupe aujourd'hui une importante concentration de chercheurs couvrant un large éventail de questions liées au domaine des sciences de la mer. Ces expertises touchent la gestion des ressources maritimes, le transport maritime, le développement régional, la biologie, la chimie, la géographie et le génie. L'Institut des sciences de la mer de Rimouski de l'UQAR est un chef de file international dans le domaine de l'océanographie. Les chercheurs en sciences de la mer mènent des travaux de recherche sur des enjeux majeurs, comme les changements climatiques, la valorisation des bioressources, les risques naturels et la géologie marine.

Nordicité

L'UQAR est un acteur majeur de la recherche en nordicité. L'Université compte d'ailleurs l'un des plus importants contingents de chercheurs dans le Centre d'études nordiques (CEN). Leurs travaux portent notamment sur les mécanismes régissant le fonctionnement et l'évolution des communautés nordiques et des environnements soumis à des saisons froides. Les impacts du développement socioéconomique du Nord et des changements environnementaux accélérés sont particulièrement scrutés par les chercheurs de l'UQAR, autant pour leurs aspects biologique, chimique et géographique que pour leurs incidences sociales et sanitaires.

Développement régional

Les questions liées à l'occupation dynamique du territoire, à l'exploitation des ressources naturelles et au développement durable sont au coeur des activités de recherche des chercheurs en développement régional. Des chercheurs de l'UQAR sont d'ailleurs à l'origine d'un regroupement stratégique interuniversitaire, soit le Centre de recherche sur le développement territorial, mais aussi du Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est-du-Québec (GRIDEQ), deux regroupements phares des recherches en développement régional.

Autres secteurs

En plus de ses trois axes d'excellence, l'Université du Québec à Rimouski s'illustre dans les domaines des lettres et humanités, de l'éducation, des sciences de la santé, des sciences de la gestion et du génie. L'une des forces de l'UQAR consiste en sa capacité d'établir des partenariats de recherche qui contribuent au développement de son milieu et du Québec, tout en faisant avancer le développement des connaissances.

Le développement de la recherche à l'UQAR en 2016-2017

En 2016-2017, la recherche à l'UQAR a bénéficié d'un financement total de 17,1 M\$, dont 9,7 M\$ en subventions, 5 M\$ en contrats de recherche, 1,39 M\$ en frais indirects de recherche et 0,97 M\$ en subventions d'infrastructures de recherche. La recherche à l'UQAR était articulée autour de 1 Institut des sciences de la mer (ISMER), 6 réseaux ou regroupement de recherche dont l'UQAR est le gestionnaire, 9 réseaux ou regroupements de recherche auquel l'UQAR participe, 11 centres de recherche partenaires, 4 groupes de recherche de recherche, 4 laboratoires de recherche, 2 centres d'expertise et 1 centre d'appui à l'innovation.

En 2016-2017, l'UQAR comportait 13 chaires de recherche, dont deux ont été obtenues au courant de l'année. Spécialiste de Rabelais reconnu internationalement, le professeur Claude La Charité est le titulaire de la nouvelle Chaire de recherche du Canada en histoire littéraire et patrimoine imprimé. Pour sa part, le professeur Dominique Robert, de l'UQAR-ISMER, assure la direction de la Chaire de recherche du Canada en écologie halieutique, dont les travaux portent sur la valorisation des ressources de la pêche.

Se démarquant par sa capacité à fédérer les collaborations en recherche, l'Université est l'antenne québécoise de l'Institut France-Québec pour la coopération scientifique en appui au secteur maritime (IFQM), une organisation qui est étroitement liée au Réseau Québec maritime (RQM), qui est géré par l'UQAR. Ce dernier, qui regroupe des organisations de recherche de partout au Québec, a dévoilé, en octobre 2016, la composition de son équipe de direction en appui au professeur Guillaume St-Onge, directeur. Il s'agit des professeurs Pierre Magnan de l'Université du Québec à Trois-Rivières, Claude Comtois de l'Université de Montréal, Steve Plante de l'UQAR et Céline Audet et Dany Dumont de l'UQAR-ISMER.

Le dynamisme en recherche à l'UQAR s'illustre une fois de plus par son classement au troisième rang des universités canadiennes de sa catégorie dans le palmarès 2017 de la firme indépendante RESEARCH Infosource Inc. Ces résultats reposant sur la qualité et l'impact des travaux des chercheuses et chercheurs de l'UQAR au cours de la dernière année, de même que sur la programmation de recherche de l'UQAR en lien avec la réalité des milieux qu'elle dessert, ils témoignent de la productivité, de l'impact et de la qualité des publications de nos professeures et de nos professeurs. Le leadership de l'UQAR et de ses chercheurs, ainsi que la reconnaissance qui leur est accordée par leurs pairs, sont des illustrations claires de la grande qualité et du mérite scientifique de la recherche.



Rapport sur les perspectives de développement

Université du Québec à Rimouski

NOTA BENE : L'année 2015-2016 était la dernière année de mise en oeuvre du Plan d'orientation stratégique 2011-2016 de l'UQAR. Les consultations en vue de l'élaboration et de l'adoption du prochain plan d'orientation stratégique sont en cours, faisant de l'année 2016-2017 une année de transition entre ces deux plans. Notre rapport sur les perspectives de développement présente donc un bilan financier et global de l'année 2016-2017 et, sans présumer du résultat des travaux qui mèneront à l'adoption du prochain plan d'orientation stratégique, les pistes d'actions que l'UQAR entend explorer.

Bilan financier

L'UQAR n'ayant pas été en mesure d'atteindre l'équilibre financier au terme de l'année 2015-2016, un plan de redressement budgétaire a dû être déposé auprès des représentants du Ministère. Rappelons que l'UQAR est affectée sur plusieurs fronts par des pertes importantes de revenus. En effet, aux compressions budgétaires gouvernementales imposées au cours des dernières années, s'ajoutent la baisse des effectifs constatée en 2015-2016 et 2016-2017 et l'impact négatif de la modification apportée au financement des frais indirects de recherche. C'est une perte de près de 9 M\$ que nous avons subie. Un travail important de rationalisation des dépenses a été réalisé engendrant des réductions de dépenses supérieures au montant des compressions budgétaires subies. Toutefois, compte tenu des autres pertes de revenus, l'équilibre budgétaire n'a pu être atteint en 2016-2017. Le déficit constaté est cependant inférieur à celui prévu au plan de redressement.

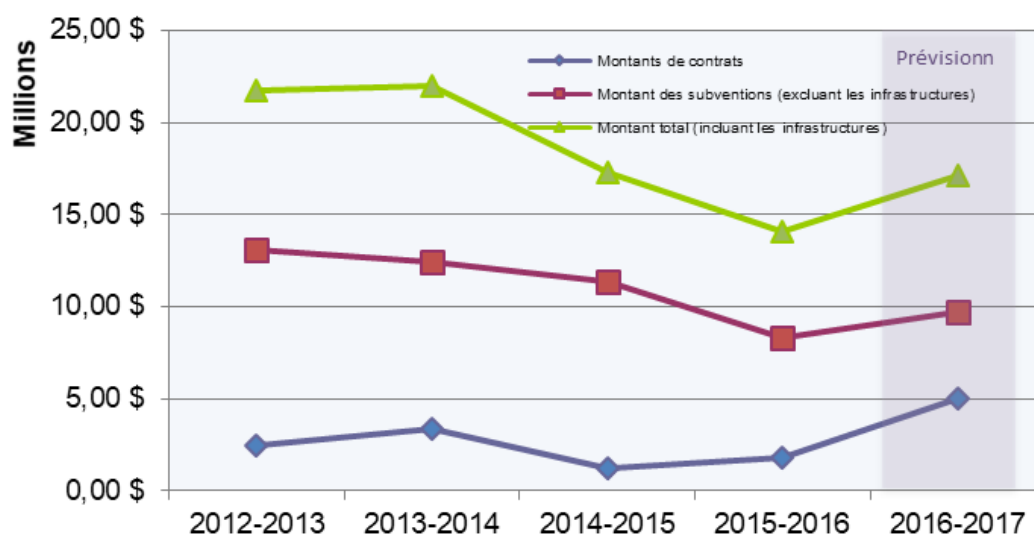
Ainsi, pour l'année 2016-2017, les états financiers de l'UQAR présentent un déficit de 765 140 \$ au fonds de fonctionnement. Suivant les normes du ministère pour établir le résultat financier pris en compte dans la règle relative au versement de la subvention conditionnelle à l'atteinte de l'équilibre financier, c'est un déficit de 570 928 \$ qui est pris en compte. En ce qui a trait au déficit accumulé de l'UQAR au fonds de fonctionnement, il se situe au 30 avril 2016 à 22 M\$ (dont 16,9 M\$ découlent des avantages sociaux futurs).

Nous poursuivons notre gestion rigoureuse et nos efforts de rationalisation pour atteindre l'équilibre budgétaire, mais cet équilibre ne sera possible sans un appui du Ministère. Le manque actuel de ressources place l'UQAR dans une situation très précaire et compromet la poursuite de notre mission d'assurer aux populations desservies une accessibilité à une formation universitaire diversifiée et de qualité.

Bilan global

La situation financière de l'UQAR est très préoccupante. L'équilibre financier n'a pu être atteint au terme de l'année 2016-2017 comme en 2015-2016. La perspective démographique à la baisse, les compressions budgétaires majeures réalisées au cours des dernières années de même que les coûts de système qui ne sont jamais entièrement financés laissent entrevoir un retour à l'équilibre impossible. Nous poursuivons nos efforts, mais un appui du Ministère est essentiel au retour à l'équilibre budgétaire. Le réinvestissement dans le réseau universitaire devra être rehaussé et tenir compte davantage des réalités des universités de plus petite taille et sises en région. Il en va de notre capacité à remplir notre mission d'accessibilité et de présence sur le territoire.

Cette année, 7116 étudiants ont fréquenté l'UQAR (une baisse de 1,77 % par rapport à l'année dernière). La croissance importante des dernières années a ainsi fait place à une décroissance qui se poursuit pour la troisième année consécutive. La situation démographique des territoires desservis par l'UQAR est certes un élément de contexte dont nous ne pouvons faire abstraction et sur lequel nous reviendrons. Le nombre global d'étudiants étrangers a également légèrement fléchi cette année passant de 460 inscrits provenant de pays autres que le Canada à l'automne 2015 à 425 à l'automne 2016. En 2016-2017, l'UQAR, récoltant les fruits des années de forte croissance de son effectif étudiant, a établi un nouveau record en délivrant 1702 diplômes (tous cycles confondus), ce qui représente un total de 47 394 diplômes décernés depuis sa création.



Évolution du financement de la recherche depuis 2012-2013.

En matière de recherche universitaire, l'année 2017 marque le retour de la croissance en ce qui concerne le financement de la recherche à tous les niveaux (nombre d'octrois, contrats, subventions, FCI). Seul le ratio de chercheurs financés a quelque peu fléchi (-1 %). Au final, cela

se traduit néanmoins par une augmentation notable du revenu moyen par chercheur financé (+53,5 % par rapport à l'année dernière). Cette augmentation est largement tributaire de l'augmentation prodigieuse des montants accordés pour des contrats de recherche (+175 %) illustrant de manière éclatante la pertinence des expertises du corps professoral de l'UQAR pour les donneurs d'ordre régionaux. L'UQAR occupe cette année la quatrième place au niveau national du classement de la firme indépendante RE\$EARCH Infosource Inc. et conserve son premier rang à l'échelle provinciale. Soulignons au passage qu'à travers leurs fonds de recherche, les professeurs de l'UQAR contribuent de façon très importante au soutien financier des étudiants en recherche, soit pour un total de plus de 1,9 M\$ en 2016-2017.

En 2016-2017, deux nouvelles chaires de recherche du Canada ont été octroyées à des membres du corps professoral de l'UQAR. Ainsi, le professeur Dominique Robert a obtenu la chaire de recherche du Canada en écologie halieutique, tandis que le professeur Marco Alberio est devenu titulaire de la chaire de recherche du Canada en innovation sociale et développement des territoires. En outre, le professeur Claude La Charité a pour sa part obtenu la chaire de recherche du Canada de niveau 1 en histoire littéraire et patrimoine imprimé. Plusieurs membres de notre communauté ont par ailleurs été honorés pour leurs réalisations remarquables. La professeure Céline Audet, qui dirige le réseau Ressources Aquatiques Québec, a obtenu la médaille F.E.J. Fry de la Société canadienne de zoologie en reconnaissance de la contribution exceptionnelle de ses travaux en écophysiologie sur la recherche en zoologie. Réjean Tremblay, professeur en océanographie, a reçu le prix d'excellence de l'Association aquacole du Canada. Guillaume St-Onge, professeur en océanographie et titulaire de la chaire de recherche du Canada en géologie marine, s'est vu décerner la Distinction Alcide-C.-Horth 2016 qui souligne sa contribution exceptionnelle au développement de la formation et de la recherche en sciences de la mer. Camille Deslauriers, professeure en lettres, a obtenu le Prix excellence en enseignement (volet réalisation) de l'Université du Québec pour sa contribution à l'Université d'été en création littéraire, un programme de mentorat et d'ateliers d'écriture intensifs unique en Amérique. Le professeur Dominique Berteaux, professeur en biologie et titulaire de la chaire de recherche du Canada en biodiversité nordique a également reçu le Prix excellence en enseignement (volet réalisation) de l'Université du Québec soulignant la qualité et l'originalité de ses réalisations en recherche, sa capacité à les valoriser, leurs retombées structurantes et leurs impacts sur la société québécoise et internationale.

Il importe également de faire mention de certains étudiants qui se sont distingués en 2016-2017. La doctorante en biologie Claire Jacquet, Pierre Legagneux et Charlotte Mortiz (stagiaires postdoctoraux) ont remporté la deuxième édition du Prix Découverte scientifique de l'année BORÉAS pour leur article publié dans *Nature communications* portant sur la stabilité des écosystèmes. Ce même article a valu à Claire Jacquet d'être nommée Étudiante-chercheuse étoile janvier 2017 du FRQNT. Diplômé du baccalauréat en administration de l'UQAR, Benjamin Picard fait partie des 30 chefs de file âgés de 30 ans et moins les plus influents dans le domaine du

marketing selon *Infopresse*. Mentionnons également que deux projets émanant de l'UQAR ont été finalistes au concours Forces AVENIR dans le volet universitaire. Il s'agit du projet « Rucher de la Cédrière », dans la catégorie Environnement, et de celui de l'étudiant au baccalauréat en administration Alexandre Dumont, dans la catégorie Entrepreneuriat, affaires et vie économique pour son projet d'entreprise Gazon synthétique Québec. Soulignons enfin le mérite de Suzanne Boisvert, diplômée de la maîtrise en études des pratiques psychosociales, qui a obtenu la Médaille d'or du Gouverneur général et de Corinne Vézeau, diplômée du baccalauréat en travail social, qui a obtenu la médaille d'argent. Le Prix du Lieutenant-gouverneur a été remis à la fois à Marie-Anne Viau, étudiante au baccalauréat en biologie et à Simon Bélanger, étudiant à la maîtrise en histoire.

Dans un souci constant d'affermir son implication auprès des communautés qu'elle dessert, l'UQAR a poursuivi le déploiement de ses collaborations avec le milieu. Par exemple, l'initiative Entrepreneuriat@UQAR qui mise sur l'accompagnement d'étudiants et de nouveaux diplômés à la fibre entrepreneuriale a pris son rythme de croisière et contribué au démarrage de pas moins de huit entreprises, notamment dans le domaine de la valorisation des bioressources, qui apportent leur contribution au développement des régions qu'elle dessert. Mentionnons également que l'expertise de l'UQAR en matière d'étude des aléas côtiers est mise à contribution dans un projet de recherche majeur sur la vulnérabilité et la résilience de la zone côtière de l'Est-du-Québec dans un contexte de changements climatiques sous l'égide du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les partenariats avec d'autres organisations de recherche sont également des moyens d'assurer le déploiement d'une recherche ancrée dans le contexte régional. Au cours de l'année 2016-2017, l'UQAR a signé une entente-cadre de collaboration avec le Centre intégré de santé et de service sociaux de Chaudière-Appalaches ratifiant le lien scientifique et privilégié entre les deux partenaires et pavant la voie à des projets de recherche conjoints. Une autre entente a été conclue avec la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) pour la création d'une station de recherche alpine au sein du Parc national de la Gaspésie. À l'échelle internationale, notons le renouvellement d'une entente avec l'Ocean University of China (OUC) permettant aux étudiants de l'OUC d'effectuer une partie de leur maîtrise en océanographie à l'UQAR-ISMER et d'obtenir une double diplomation. En outre, des ententes de partenariat en recherche ont été conclues avec l'OUC et l'Huzhou University. L'entente avec l'Huzhou University vise à mettre sur pied un laboratoire de recherche international sur l'aquaculture et les environnements marins. L'entente avec l'école de médecine et de pharmacie de l'Ocean University of China vise, pour sa part, à développer des projets de recherche dans les domaines de la biochimie et des sciences de la mer. D'autres ententes ont par ailleurs été renouvelées ou nouvellement conclues avec la France, l'Argentine et le Maroc pour la collaboration dans le développement de programmes d'échanges en enseignement et en recherche.

L'UQAR s'efforce de mettre de l'avant une offre de formation adaptée aux besoins des milieux qu'elle dessert et en résonance avec le contexte social actuel. Au cours de la dernière année, elle

a notamment procédé à l'implantation d'une maîtrise en informatique en extension de l'UQAC et à celle d'une maîtrise par cumul de programmes en comptabilité. En outre, elle a adopté un nouveau programme de DESS en océanographie appliquée dont la première cohorte sera lancée au trimestre d'automne 2017. Enfin, un programme de certificat en informatique a été créé, sur les deux campus, afin de répondre à des besoins de main-d'œuvre qualifiée exprimés par les entreprises régionales. En ce qui concerne la formation dispensée hors campus, des cohortes pour six programmes différents ont été lancées au cours de l'année :

- Certificat en administration (Carleton, Gaspé, Îles-de-la-Madeleine et Rivière-du-Loup);
- Certificat en gestion des ressources humaines (St-Georges, Thetford Mines et Rivière-du-Loup);
- Certificat en santé mentale (Baie-Comeau et Rivière-du-Loup);
- Programme court de 2^e cycle en gestion des personnes en milieu de travail (Baie-Comeau);
- DESS en administration publique (Gaspé);
- DESS en administration scolaire (Bonaventure);

En 2016-2017, l'UQAR s'est engagée davantage dans la dispensation de formation en ligne, particulièrement des formations non créditées. Ainsi, le deuxième volet d'une formation sur les thérapies antinéoplasiques et une autre sur la prévention du suicide ont été mises en ligne. Une autre formation sur la gestion des risques dans l'exécution d'un projet d'ingénierie a été développée et a été mise en ligne au trimestre d'automne 2017. Enfin, l'UQAR est le promoteur d'un projet-pilote novateur intitulé *Université des patients* alliant le savoir expérientiel des patients vivant une expérience de maladie chronique et la formation universitaire. Le premier volet de formation de cette recherche-action, fruit d'une collaboration internationale avec des chercheurs de l'Université Pierre et Marie Curie, a eu lieu au cours du trimestre d'hiver 2017. Ces formations et ces projets sont une nouvelle démonstration de l'importance que l'UQAR accorde à sa contribution tangible au développement des territoires qu'elle dessert.

L'année 2016-2017 fut l'année lors de laquelle le Réseau Québec maritime (RQM) et l'Institut France-Québec pour la coopération scientifique en appui au secteur maritime (IFQM) ont officiellement pris leur envol. Ces organisations sont le fruit du travail concerté des intervenants de l'UQAR, des membres des Fonds de recherche du Québec, des représentants du Secrétariat aux affaires maritimes du Québec ainsi que de nombreux collaborateurs français et québécois. Elles s'inscrivent dans la Stratégie maritime du Québec et sont à la fois une reconnaissance institutionnelle du rôle de premier plan que l'UQAR joue dans le domaine des sciences de la mer et une opportunité de bénéficier de la visibilité et des moyens permettant de positionner le Québec à l'avant-plan de la recherche maritime internationale.

Au chapitre des infrastructures, soulignons l'investissement majeur annoncé au mois de janvier 2017 par les gouvernements du Canada et du Québec. Ceux-ci ont confirmé un appui financier de

près de 13 M\$ afin d'améliorer les infrastructures de recherche et de formation à l'Université du Québec à Rimouski. En effet, en raison de la croissance importante de ses activités de recherche, l'UQAR connaît, depuis quelques années, un besoin très concret en termes d'espaces adéquats pour accueillir les équipes et instruments de recherche de pointe et permettre à ses chercheurs d'en optimiser le plein potentiel. Cet investissement a permis d'entreprendre des travaux qui permettront d'augmenter la surface des espaces dédiés à la recherche, d'améliorer la capacité de support de ces espaces et de regrouper en un endroit approprié les disciplines dites « lourdes ». Les travaux ont commencé au mois de juin 2017 et devraient s'étaler jusqu'au mois d'août 2018. Soulignons également l'annonce par le gouvernement du Québec, dans son budget 2016-2017, d'une subvention de 6,2 M\$ pour l'entretien et le maintien du navire de recherche de l'UQAR, le Coriolis II.

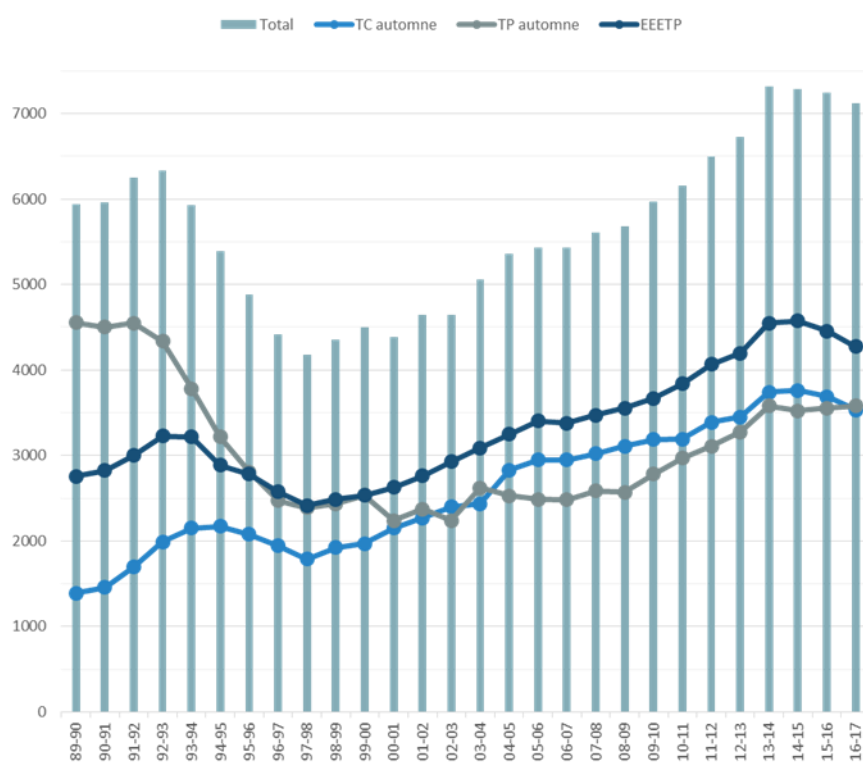
Enfin, signe incontestable de la reconnaissance de l'apport de l'UQAR à la communauté des régions où elle étend son action, la campagne majeure de financement de la Fondation de l'UQAR (2013-2018) s'est soldée, quelques mois avant son terme officiel, par un résultat historique. Ainsi, sur un objectif jugé déjà ambitieux de 12 M\$, ce sont plus de 16 M\$ qui ont été collectés au début du mois d'avril 2017 faisant de cette campagne, la plus importante sur le plan financier à avoir été organisée à l'est de Québec.

Ces réalisations illustrent de manière éloquente le dynamisme de l'UQAR que ce soit au niveau régional, national et international. L'ensemble de sa communauté et les collectivités qu'elle rejoint peuvent donc être fières du travail accompli et de leurs retombées. Tout en continuant d'assumer pleinement sa mission de formation et de recherche et de contribuer au développement socioéconomique et culturel québécois, l'UQAR navigue actuellement dans un environnement financier difficile qui constitue un important défi. Bien que le succès de l'UQAR repose sur l'ingéniosité de sa communauté et sa capacité à innover, un appui financier du gouvernement reflétant le rôle que l'UQAR joue dans son milieu est un incontournable.

Perspectives

Les prochaines années de l'Université du Québec à Rimouski seront inspirées par l'élaboration et la mise en œuvre de son nouveau Plan d'orientation stratégique (POS 2018-2023), son plan précédent étant arrivé à échéance en 2016. Les consultations préalables à son élaboration viennent d'être amorcées et l'UQAR, fidèle à sa tradition de consultation de sa communauté, entend faire de cet exercice une occasion de réflexion collégiale sur la façon dont l'établissement, dans son ensemble, entend faire face aux défis qu'elles rencontrent, tout particulièrement en ce qui concerne ceux posés par la décroissance démographique des régions qu'elle dessert. Néanmoins, grâce au bilan du précédent Plan d'orientation stratégique (POS 2011-2016) et aux nombreux succès obtenus malgré un contexte financier difficile, un certain nombre d'objectifs généraux apparaissent spontanément et pourront servir d'assises aux travaux entourant l'élaboration du prochain Plan d'orientation stratégique sans présumer de sa forme finale. Ce sont ces objectifs généraux que nous présentons ici articulés autour des deux missions universitaires fondamentales, soit la formation et la recherche.

La formation



Évolution des effectifs étudiants à l'UQAR de l'automne 1989 à l'automne 2016

L'Université du Québec à Rimouski connaît, après une période de forte croissance, une baisse de ses effectifs étudiants depuis trois ans. Ainsi, entre l'automne 2013 et l'automne 2016, il est passé de 7 319 à 7 116. Pour la dernière année, la diminution concerne exclusivement les inscriptions à temps complet (-154, soit une baisse de 4,17 % entre les trimestres d'automne 2015 et 2016). Les inscriptions à temps partiel ont quant à elles très légèrement crû (+24, soit une augmentation de 0,73 %). Cela se traduit par une baisse de l'effectif étudiant équivalent temps plein de 4 % (-5,8 % entre l'automne 2013 et l'automne 2016). Cette baisse est largement tributaire de la situation démographique des territoires que l'UQAR dessert. Le recensement de 2016 a confirmé que les trois régions administratives qui constituent l'Est-du-Québec (qui forme, avec la région Chaudière-Appalaches, le bassin naturel de desserte de l'UQAR) sont toutes trois en situation de décroissance démographique. Ainsi, entre 2011 et 2016, le Bas-Saint-Laurent a perdu 1,3 % de sa population, la Côte-Nord 2,4 % et la Gaspésie 4 %. De plus, une étude de la composition de la population de ces régions indique que deux d'entre elles (la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le Bas-Saint-Laurent) sont les régions qui ont la plus forte proportion de personnes âgées de plus de 65 ans au Québec. Dans le même temps, deux des régions desservies par l'UQAR (la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord) présentent les plus faibles taux de diplomation universitaire de la province. Il existe donc une marge de progression que l'UQAR entend investir en misant encore davantage sur l'accessibilité aux études, l'attractivité, la pertinence régionale et la qualité des formations qu'elle dispense.

L'accessibilité aux études

L'augmentation de l'accessibilité aux études passe avant tout par une offre de formation cohérente, conforme aux attentes des populations desservies et largement ancrée dans les réalités régionales. Pour mener à bien cet objectif, l'UQAR entend jouer sur deux plans complémentaires : la consolidation des programmes existants et la bonification de l'offre de formation actuelle.

La consolidation des programmes existants

Selon toutes attentes, cet objectif passe par l'actualisation constante de son offre de formation liée aux exigences de l'évaluation périodique ou à la nécessité d'adapter les programmes à des contextes changeants. Il passe également par le souhait de l'établissement de diversifier son offre de formation qui est moins diversifiée que celle d'autres universités comparables sises en région. Cette diversification, l'UQAR l'envisage notamment via l'ajout de programmes de deuxième et troisième cycles afin d'offrir à ses étudiants la possibilité de poursuivre, dans ses murs, leurs études jusqu'au plus haut niveau de formation et à son corps professoral d'exercer son expertise dans les trois cycles. Formation et recherche étant, tout particulièrement aux cycles supérieurs, intrinsèquement liées, l'ajout de programmes de formation permettrait de stimuler la recherche universitaire dans des domaines dans lesquels l'UQAR n'était pas présente à l'origine. Un tel souhait se manifeste très concrètement dans l'ajout récent d'un programme de doctorat en génie en

extension du programme de l'UQAC, dans l'implantation, au trimestre d'hiver 2017, d'une maîtrise en informatique également en extension du programme de l'UQAC ou encore dans la création à l'automne 2016 d'une maîtrise par cumul de programmes en sciences comptables.

La diversification de l'offre de formation

Différentes démarches de consultation ont permis d'identifier des occasions de développement qui répondraient à des besoins manifestes sur le marché de l'emploi. Les sciences de la santé occupent une place grandissante dans l'offre de formation à l'UQAR et l'expertise accumulée, le positionnement enviable de notre établissement auprès des différents partenaires régionaux du réseau de la santé (notamment à travers les activités du Laboratoire de recherche sur la santé en région (LASER) et du Consortium InterEst Santé dans l'Est-du-Québec) plaide en faveur de l'offre de nouvelles formations. En outre, la Ville de Rimouski a enclenché il y a quelques semaines la construction de son tout nouveau complexe glaces et piscines à deux pas du campus de l'UQAR. Cette infrastructure à l'élaboration de laquelle l'UQAR a activement collaboré permet d'envisager la mise sur pied d'un programme de formation en kinésiologie qui répondrait à une demande pressante de la communauté. Enfin, l'UQAR souhaite ajouter à son offre de formation en génie qui comprend actuellement le génie électrique, le génie mécanique et le génie électromécanique, un baccalauréat en génie civil incluant une concentration en génie côtier unique au Québec.

Intensification des efforts liés à la formation à distance

Le recours accru à des mécanismes de formation à distance est une autre voie que l'UQAR entend privilégier afin de favoriser l'accessibilité de ses programmes dans un souci de rejoindre plus facilement une clientèle potentielle répartie de manière éparse sur un immense territoire. Pour ce faire, un comité d'étude des pratiques de formation à distance à l'UQAR a été mis sur pied et a déposé au mois de novembre 2016 son premier rapport qui dresse le bilan des pratiques d'enseignement à distance à l'UQAR. Ce rapport qui documente les infrastructures informationnelles disponibles à l'université et dresse un inventaire des bonnes pratiques en matière de formation à distance pourra servir de pierre d'assise à l'émergence d'un réflexe favorable à la médiatisation de la formation. Ce réflexe devrait faire partie des éléments de réflexion dès la conception d'un programme, au moment de son évaluation ou lors de la mise en œuvre de l'offre de cours.

Mettre le recrutement au cœur des préoccupations de l'établissement

Face au défi démographique, l'UQAR se doit de redoubler d'efforts afin de faire du recrutement une priorité. Pour y parvenir, un intense travail de réflexion a déjà été entrepris afin de donner naissance à un plan de recrutement dont la mise en œuvre a déjà commencé. Plusieurs leviers de croissance y ont été identifiés, notamment la nécessité de mettre davantage en évidence les particularités qui font la force et la spécificité de chacun de nos programmes. Une autre voie d'action identifiée est

d'accentuer les efforts actuels de rapprochement avec les cégeps de l'Est-du-Québec pour mieux faire connaître l'offre de formation de l'UQAR et faciliter la continuité entre les formations collégiales et universitaires afin de favoriser, dans un premier temps, la rétention de la clientèle étudiante puis d'en stimuler la croissance. Le développement d'une stratégie de recrutement concertée avec les cégeps de l'Est-du-Québec sera également considéré. De tels efforts ont porté leurs fruits dans les domaines de la santé et du génie et devraient être généralisés aux autres domaines de formation. Enfin, un certain potentiel de croissance existe dans la formation continue d'employés en exercice. Cette clientèle, par définition très occupée et recherchant le perfectionnement plus que la qualification, nécessite un aménagement de l'offre de formation aussi bien en termes de contenu qu'en ce qui concerne les modalités de dispensation. La croissance constante de l'offre de formation non créditée coordonnée par le Service de la formation continue est en parfaite résonance avec ce nouveau paradigme et doit être accentuée. Au final, le nécessaire accent mis sur le recrutement doit, pour être un succès, tabler sur la consultation, la mobilisation et la collaboration d'un maximum d'acteurs régionaux.

La qualité de la formation

Les divers sondages nationaux et la réussite des étudiants de l'UQAR aux concours ou autres compétitions interuniversitaires auxquels ils participent sont des témoignages éloquentes de la qualité des programmes dispensés par l'UQAR. Il n'en demeure pas moins qu'il existe toujours une place pour l'amélioration des programmes et des processus.

Afin de bonifier l'expérience étudiante, il conviendrait notamment de relancer les actions entreprises autour de la pédagogie universitaire. Ce chantier qui avait été lancé dans le POS 2011-2016 n'avait malheureusement pas pu être mené à son terme faute de ressources suffisantes. Pourtant, les succès de fréquentation des ateliers consacrés à la pédagogie universitaire ou aux technologies de l'information et de la communication en enseignement manifestent un appétit certain pour la bonification des pratiques enseignantes et plaident en faveur de l'implantation d'initiatives mieux structurées et mieux coordonnées.

Enfin, il convient d'intensifier les actions entreprises, en faveur de l'intégration et de la réussite des groupes a priori plus vulnérables, telles que les étudiants en situation de handicap ou les étudiants étrangers qui forment une part non négligeable de l'effectif étudiant de l'UQAR. La détermination des actions à entreprendre devrait s'appuyer sur l'expertise acquise par le service d'aide aux étudiants, notamment en matière d'aide aux clientèles à besoins particuliers. Alors que l'UQAR souhaite internationaliser davantage son action, la capacité de l'établissement à attirer des étudiants internationaux et à en faciliter l'intégration deviendra une priorité.

La recherche

L'UQAR a acquis au cours des dernières années une place enviable en matière de recherche. Cette place s'illustre notamment dans l'évolution du financement de la recherche et dans le classement national produit par la firme RESEARCH. Ces succès ne devraient néanmoins pas masquer la difficulté de mettre en œuvre des projets de recherche ambitieux en région, dans un contexte d'accès aux sources traditionnelles de financement de la recherche hautement compétitif. Pour tirer son épingle du jeu, l'UQAR doit poursuivre son positionnement stratégique autour de ses axes d'excellence. L'axe d'excellence en science de la mer a connu tout récemment des résultats plus que significatifs (RQM, IFQM) et il convient de poursuivre sur cette lancée tout comme il faudra multiplier les efforts pour renforcer le positionnement en développement régional, en nordicité ainsi que dans les autres domaines d'expertise de l'UQAR (notamment en sciences de la santé et en génie qui ont connu une croissance importante de leurs activités de recherche au cours des dernières années et ont su se présenter comme des partenaires incontournables auprès des organisations régionales du réseau de la santé d'une part et des entreprises régionales d'autre part).

Afin d'obtenir toute la place qui lui revient, l'UQAR devra également élaborer et mettre en œuvre une stratégie plus mordante de mise en valeur des expertises de son corps professoral et des travaux menés à l'UQAR. Ceci passe notamment par les actions suivantes :

- Enrichir les liens avec le milieu grâce à des démarches de représentation et auprès des organisations publiques, parapubliques ou privées et par la valorisation de la participation des membres de la communauté aux comités de gestion de ces organisations. Cela passe également par l'établissement d'ententes de collaboration stratégiques visant des rapprochements avec le milieu menant à l'élaboration et la réalisation de projets conjoints;
- Saisir les opportunités de diversification du financement grâce à une veille constante des nouvelles opportunités et en favorisant le positionnement des membres du corps professoral de l'UQAR au sein d'initiatives régionales, québécoises, canadiennes ou internationales;
- Favoriser le regroupement des professeurs et professeures au sein d'entités collectives (tel le Centre d'expertises universitaire voué au développement des organisations) autour d'un secteur ou d'un thème donné afin de mieux faire valoir auprès des partenaires potentiels et des bailleurs de fonds l'expertise uqarienne;
- Améliorer l'accompagnement des professeures et professeurs en début de carrière dans leur recherche de financement, leur intégration à des équipes de recherche et dans leurs stratégies de positionnement en matière de publication.

L'internationalisation de l'Université

Touchant à la fois les dimensions formation et recherche, l'internationalisation de l'UQAR est une voie qu'elle entend prioriser, car elle présente des opportunités multiples en termes de visibilité, de développement de la recherche, d'accroissement de la qualité de la formation, de croissance de l'effectif étudiant et de contribution au développement socioéconomique régional. Dans cette optique, l'UQAR entend redoubler d'efforts afin de conclure davantage de partenariats internationaux stratégiques avec des établissements internationaux ciblés en fonction de leur calibre en formation et/ou en recherche, lui permettant alors de stimuler la mobilité étudiante internationale par l'offre d'opportunités d'expériences outre-frontières dans le cadre des études, d'ajouter un caractère international à certains de ses programmes de formation et ainsi d'en rehausser la qualité, la diversité, la portée et la renommée, et finalement de stimuler la participation de ses chercheurs dans des initiatives de recherche outre frontière et d'envergure internationale.



Mise en œuvre du Plan pour la réussite en enseignement supérieur (année 1)

Université du Québec à Rimouski

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

Reddition de comptes - Plan pour la réussite en enseignement supérieur
Année universitaire 2016-2017

Description de la mesure identifiée	Estimation des coûts (\$)	Coûts réels (\$)
1) Soutenir la réussite éducative à travers des services de proximité sur les deux campus		
a) Centres d'aide à la réussite - campus de Lévis et Rimouski	300 000 \$	313 376 \$
b) Ressources pour les didacthèques - campus de Lévis et Rimouski (voir note 1)	135 000 \$	113 200 \$
2) Soutenir la réussite éducative à travers des services sur le territoire naturel de l'UQAR		
Bureau en région (RDL), développement de formation documentaire à distance, tutorat, location d'espaces de formation, etc.	135 000 \$	187 162 \$
3) Maintenir les collections de bibliothèques malgré la hausse du taux de change (voir note 1)	131 000 \$	89 000 \$
Total des dépenses - somme initiale	701 000 \$	702 738 \$
Note 1 : Les sommes n'ayant pu être dépensées pour une action spécifique en raison de congés de maladie du personnel ou du manque de ressources disponibles ont été réallouées à d'autres actions du plan.		
Somme additionnelle - recrutement et rétention des étudiants étrangers	47 800 \$	113 792 \$
Dépenses réalisées pour atteindre cet objectif (non exhaustives):		
1) 7 missions de recrutement à l'étranger - dépenses de voyage seulement :		80 084 \$
2) 50 % du salaire d'un technicien en travail social dédié à l'accueil de ces étudiants:		30 708 \$
3) Salon d'accueil organisé en début d'année universitaire - ressources surnuméraires :		3 000 \$
		<u>113 792 \$</u>
Service des finances et des approvisionnements, 2017-10-19		



Éléments requis par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, article 3.0.4

Université du Québec à Rimouski

NOTA BENE : Conformément aux dispositions de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, article 3.0.4, les membres du conseil d'administration de tout établissement d'enseignement de niveau universitaire doivent établir un code d'éthique et de déontologie qui leur est applicable. Le code doit être rendu accessible au public et être publié dans le rapport annuel de l'établissement, ou ce qui en tient lieu. Le rapport annuel doit en outre faire état du nombre de cas traités et de leur suivi, des manquements constatés au cours de l'année par les instances disciplinaires, de leur décision et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que du nom des personnes révoquées ou suspendues au cours de l'année.

Aucune plainte n'a été déposée en vertu de l'application du *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski* au cours de l'année 2016-2017.

TITRE : **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI**

CODE : **C3-D91**

APPROUVÉ PAR : CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉS. : CA-376-4606
24-11-1998

EN VIGUEUR : 24-11-1998

MODIFICATIONS : CA-638-7968
10-02-2015

Note : *Le texte que vous consultez est une codification administrative des politiques de l'UQAR. La version officielle est contenue dans les résolutions adoptées par le Conseil d'administration.*

1. TITRE

Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski.

2. PRÉAMBULE

La mission de l'Université du Québec à Rimouski (Université) en est une de formation, de recherche et de services à la collectivité.

L'Université se distingue en situant sa mission à l'avant-garde du développement et du partage des connaissances. Elle donne accès au savoir universitaire et collabore avec son milieu à l'essor des collectivités. Elle forme des personnes en stimulant leur sens critique et les prépare à participer activement au développement pérenne de la société, dans les régions où elle est implantée et de par le monde.

Le Conseil d'administration de l'Université (Conseil) exerce ses pouvoirs dans le respect de cette mission et des principes de gouvernance reconnue en visant à la fois l'efficacité, l'efficience, la transparence, la responsabilité et l'imputabilité.

3. OBJET

Le présent Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski (Code) a pour objet d'établir des règles de conduite applicables aux membres du Conseil en vue de maintenir et de promouvoir l'intégrité, l'objectivité et la transparence de leurs fonctions à titre d'administrateur, de façon à préserver leur capacité d'agir au mieux des intérêts et de la mission de l'Université et à inspirer la plus entière confiance auprès du public.

À ces fins, le Conseil adopte les règles qui suivent conformément aux dispositions de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*.

4. CHAMP D'APPLICATION

Chaque membre du Conseil est tenu de se conformer aux règles de conduite prescrites par le présent Code. Un membre est en outre tenu aux devoirs et obligations prescrits par les lois et règlements qui régissent l'Université, la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* et ses règlements ainsi que les articles 321 à 330 du Code civil du Québec.

5. DEVOIRS GÉNÉRAUX

Le membre du Conseil doit, dans l'exercice de ses fonctions, agir avec intégrité, indépendance, loyauté et bonne foi au mieux des intérêts de l'Université, et avec soin, diligence et compétence, comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable. Il doit, de plus, agir avec respect, retenue et réserve envers tout membre du Conseil d'administration.

Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

6. RÈGLES RELATIVES À L'UTILISATION DES BIENS ET RESSOURCES DE L'UNIVERSITÉ

Le membre du Conseil ne doit pas confondre les biens de l'Université avec les siens. Il ne peut utiliser les biens, ressources matérielles, physiques ou humaines de l'Université à son profit ou au profit de tiers, à moins d'avoir obtenu une autorisation préalable de la vice-rectrice ou du vice-recteur aux ressources humaines et à l'administration.

7. RÈGLES RELATIVES AUX RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Le membre du Conseil est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements ainsi reçus. Cette obligation de discrétion s'étend également aux renseignements obtenus lorsque le membre du Conseil est désigné pour siéger à différents comités.

Il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

La confidentialité à laquelle est tenu le membre du Conseil n'est pas exigée si :

- Le Conseil autorise la divulgation;
- Les renseignements sont disponibles au public;
- Les renseignements doivent être divulgués en vertu d'une loi ou de l'ordonnance d'un tribunal.

Sous réserve de l'article 15, cette obligation de confidentialité survit malgré la fin de son mandat.

8. RÈGLES DE CONDUITE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

8.1 Règle de conduite générale

Le membre du Conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent entre son intérêt personnel et ses devoirs d'administrateur.

8.2 Situations de conflit d'intérêts

Sans restreindre la généralité de la notion de conflit d'intérêts et à seule fin d'illustration, constitue une situation de conflit d'intérêts, notamment :

- a) la situation où un membre du Conseil a, directement ou indirectement, un intérêt personnel et distinct dans une délibération du Conseil d'administration;
- b) la situation où un membre du Conseil a, directement ou indirectement, un intérêt dans une entreprise, un organisme ou une association qui transige ou est sur le point de transiger avec l'Université;
- c) la situation où un membre du Conseil a, directement ou indirectement, un intérêt dans un contrat ou une transaction, ou un projet de contrat ou de transaction, avec l'Université;
- d) la situation où un membre du Conseil occupe une fonction de direction au sein d'une entreprise, d'un organisme ou d'une association dont les intérêts entrent en concurrence avec ceux de l'Université.

8.3 Intérêts incompatibles avec la charge d'administrateur

8.3.1 Les membres du Conseil ci-après énumérés :

- a) la rectrice ou le recteur;
- b) les personnes exerçant une fonction de direction à l'université constituante;
- c) les professeures, les professeurs, les étudiantes, les étudiants ainsi que la personne chargée de cours de l'université constituante;
- d) le membre provenant des collèges d'enseignement général et professionnel

ne peuvent sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association qui met en conflit leur intérêt personnel et les devoirs de leurs fonctions. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si cet intérêt leur échoit par succession ou par donation, pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

Dans l'éventualité où un intérêt échoit par succession ou donation à l'un des membres du Conseil visé au paragraphe précédent, le membre doit le divulguer dès que possible. La divulgation se fait en remplissant le formulaire prévu à l'annexe I « FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'ENGAGEMENT ET DE DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS ».

À compter de la date où cet intérêt lui échoit, et jusqu'à sa renonciation ou sa disposition, le membre du Conseil visé par une telle situation, doit s'abstenir de participer aux délibérations et aux décisions concernant l'organisme, l'entreprise ou l'association concerné et se retirer de la séance pour la durée des délibérations et des décisions relatives à ce sujet.

8.3.2 Les membres du Conseil ci-après énumérés :

- e) les membres provenant des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail;
- f) la diplômée ou le diplômé de l'université constituante

qui ont un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association qui met en conflit leur intérêt personnel et celui de l'Université doivent, sous peine de déchéance de leur charge, le dénoncer par écrit à la rectrice ou au recteur et s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'entreprise, l'organisme ou l'association dans lequel il a cet intérêt ou à toute séance au cours de laquelle leur intérêt est débattu.

Ils doivent en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et des décisions relatives à ce sujet.

La divulgation se fait en remplissant le formulaire prévu à l'annexe I.

8.4 Délibérations relatives aux conditions de travail, conventions collectives ou protocoles d'entente

Un membre du personnel de l'Université qui fait partie du Conseil à titre de professeure, de professeur, d'étudiante, d'étudiant ou de personne chargée de cours doit quitter toute séance pendant la durée des délibérations et du vote sur toute question concernant les négociations relatives à la convention collective ou au contrat collectif de travail en tenant lieu qui le régit ou qui régit d'autres membres du personnel.

Un membre du personnel de l'Université qui fait partie du Conseil doit quitter toute séance pendant la durée des délibérations et du vote sur toute question dans laquelle il a un intérêt personnel et distinct.

8.5 Divulgence des intérêts

Un membre du Conseil doit, dans les trente (30) jours de l'adoption du présent Code ou dans les trente (30) jours de sa nomination, et annuellement par la suite, divulguer à la secrétaire générale ou au secrétaire général, tout intérêt direct ou indirect, actuel ou potentiel, qu'il détient dans une entreprise, un organisme ou une association, un contrat ou une acquisition, susceptible de le placer dans une situation de conflit réel ou potentiel entre son intérêt personnel et celui de l'Université en indiquant, le cas échéant, sa nature et sa valeur.

Cette obligation de divulgation s'applique également à toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent qui pourrait survenir à tout moment durant l'exercice de son mandat.

8.6 Dénonciation d'un intérêt et retrait de la séance

Le membre du Conseil qui est en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent à l'égard d'une matière soumise à la délibération du Conseil doit le dénoncer sur-le-champ et s'abstenir de participer à toutes délibérations et au vote se rapportant à cette matière, en se retirant de la séance.

Le procès-verbal doit faire état du retrait de ce membre.

9. RÈGLE PROHIBANT L'ACCEPTATION DE CADEAU OU AUTRE AVANTAGE

Un membre du Conseil ne peut accepter directement ou indirectement un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage que ceux d'usage et de valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur. En aucun cas, il ne peut recevoir personnellement un don en espèces.

10. RÈGLE PROHIBANT L'ACCEPTATION DE FAVEUR OU AVANTAGE

Le membre du Conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

11. RÈGLE PROHIBANT L'INFLUENCE

11.1 Offre d'emploi

Le membre du Conseil doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

11.2 Indépendance des décisions et considérations partisans

Le membre du Conseil doit prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

12. RÈGLES APPLICABLES APRÈS LA CESSATION DES FONCTIONS

Le membre du Conseil qui a cessé d'exercer sa charge d'administrateur doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de sa charge antérieure.

Dans l'année qui suit la fin de sa charge d'administrateur, un membre du Conseil ne doit pas divulguer un renseignement confidentiel qu'il a obtenu, ni donner à quiconque des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public au sujet d'une procédure, d'une négociation ou d'une autre opération à laquelle l'Université est partie, ne peut donner des conseils ni agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à cette procédure, cette négociation ou cette opération.

Pendant la même période et dans les circonstances prévues au deuxième alinéa, les membres du Conseil ne peuvent traiter avec la personne visée au premier alinéa.

13. RÈGLES RELATIVES AUX RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

L'Université a identifié des porte-paroles officiels, chargés des relations avec les médias. Dans cette optique, les membres du Conseil doivent référer toute demande de renseignements à la directrice ou au directeur du Service des communications de l'Université.

Ainsi, lorsqu'un membre du Conseil est appelé à faire des déclarations publiques, il doit s'assurer que les propos tenus lors de ces déclarations ne sont pas associés à sa fonction de membre du Conseil d'administration.

14. MÉCANISMES D'APPLICATION

14.1 Comité d'éthique et de déontologie

Le comité d'éthique et de déontologie relève du Conseil d'administration.

14.1.1 Composition

Le Comité d'éthique et de déontologie est formé de trois (3) membres du Conseil, dont au moins un membre provenant des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail nommés par le Conseil pour une durée de deux (2) ans, renouvelable. Les trois membres ainsi nommés choisissent une présidente ou un président parmi eux. Le mandat à la présidence est de deux ans, renouvelable.

Le Conseil nomme un substitut pour agir lorsqu'un membre du Comité d'éthique et de déontologie est visé par une allégation découlant de l'application du présent Code ou est dans l'impossibilité d'agir.

La secrétaire générale ou le secrétaire général ou son mandataire agit comme secrétaire.

14.1.2 Mandat du comité

Le comité a pour mandat :

- a) de remplir les responsabilités qui lui sont confiées par le Code;
- b) de diffuser et de promouvoir ce Code auprès des membres du Conseil;

- c) de présenter au Conseil un rapport annuel et toutes recommandations qu'il juge appropriées en matière d'éthique et de déontologie. Le comité indique dans son rapport annuel le nombre de demandes d'avis qu'il a reçues ainsi que le nombre de dossiers d'allégations de manquements au Code dont il a traité au cours de l'année et leur suivi;
- d) de conseiller les membres du Conseil sur toute question relative à l'application du Code;
- e) de recevoir et traiter les déclarations d'engagement et de conflits d'intérêts;
- f) de réviser le Code tous les trois ans.

14.1.3 Pouvoirs du comité

Outre les pouvoirs qui lui sont conférés par le Code, le Comité d'éthique et de déontologie peut :

- a) établir ses propres règles de fonctionnement et de régie interne, dont il informe le Conseil;
- b) procéder à toute consultation qu'il juge utile à l'exécution de son mandat.

14.2 Traitement des allégations de transgression du Code

Un membre du Conseil ou le Conseil, lorsqu'il y a des motifs sérieux de croire qu'une contravention au présent Code a été commise, peut en saisir par écrit le Comité d'éthique et de déontologie en remettant à la secrétaire générale ou au secrétaire général cet écrit et tous les documents disponibles et pertinents.

Le Comité d'éthique et de déontologie détermine, après examen, s'il y a matière à tenir une enquête.

Dans la négative, un rapport est déposé au dossier. La personne qui assume la présidence du comité avise le membre du Conseil qui a saisi le comité et procède à la fermeture du dossier. Si la demande a été soumise par le Conseil, le rapport lui est adressé.

S'il y a matière à tenir une enquête, le Comité avise par écrit la personne concernée des manquements qui lui sont reprochés et lui remet copie de tous les documents du dossier qu'il détient et l'informe qu'il peut, dans les sept (7) jours, lui fournir ses observations.

Le Comité d'éthique et de déontologie rencontre la personne concernée ainsi que toute autre personne dont il estime la présence pertinente afin de recueillir leurs observations, points de vue et avis.

Si le Comité d'éthique et de déontologie conclut que la personne concernée n'a pas contrevenu au présent Code, un rapport est déposé au dossier et le dossier est fermé et gardé confidentiel, à moins qu'il ne soit dans l'intérêt du Conseil de l'en informer. La personne concernée est avisée.

Si le Comité d'éthique et de déontologie conclut que la personne concernée a contrevenu au présent Code, celui-ci adresse un rapport au Conseil faisant état de sa recommandation quant à la sanction qu'il considère appropriée dans les circonstances. Le rapport est transmis à la personne visée.

Lorsque le rapport du Comité d'éthique et de déontologie conclut qu'il y a eu contravention au présent Code et recommande une sanction, le Conseil donne à la personne concernée l'occasion de présenter son point de vue. Il rend sa décision par scrutin secret. Le dossier est traité à huis clos

14.3 Sanctions

Une contravention au présent Code peut donner lieu à une réprimande, une demande de corriger la situation qui a généré la transgression du Code, une suspension d'une durée maximale de trois (3) mois ou une demande de révocation à l'autorité compétente, si le manquement est grave ou s'il y a un refus de donner suite à la décision du Conseil demandant de corriger la situation.

14.4 Mesures provisoires

Lorsqu'une situation urgente nécessite une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, le Comité d'éthique et de déontologie peut relever provisoirement de ses fonctions le membre à qui l'on reproche une contravention au présent Code et en informe la personne qui assume la présidence du Conseil d'administration, le temps nécessaire pour examiner la situation et prendre la décision appropriée.

14.5 Analyse des déclarations d'engagement et de conflits d'intérêts

Le Comité d'éthique et de déontologie analyse les déclarations d'engagement et de conflits d'intérêts. Lorsqu'il estime que leur contenu nécessite que des mesures ou des précautions soient prises, le membre du Conseil est entendu. Le comité décide ensuite des mesures ou des précautions qui doivent être prises par le membre du Conseil concerné, le cas échéant.

14.6 Demande d'avis

Le Conseil ou l'un de ses membres peut demander l'avis du comité d'éthique et de déontologie sur la conformité d'une conduite ou d'une situation donnée avec le présent Code.

15. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION CONTRE LES REPRÉSAILLES

Toutes les déclarations d'engagement et de conflits d'intérêts, les allégations de transgression et les demandes d'avis sont reçues et traitées dans la plus stricte confidentialité.

La secrétaire générale ou le secrétaire général reçoit et tient les dossiers relatifs à l'application du présent Code.

16. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Code entre en vigueur dès son adoption par le Conseil d'administration.